

Les "immenses sacrifices" que nous avons faits pour eux

l'état de choses actuel devait longtemps se prolonger, il mettrait en danger la structure même du Commonwealth — L'importante déclaration que vient de faire, en Angleterre, le chef d'une commission d'enquête qui a visité le Canada, d'un océan à l'autre, au cours de l'automne dernier — Il ne se fait point d'illusions sur les conséquences, chez nous, de l'actuelle politique britannique — On a dû lui parler franc

LE MEILLEUR MOYEN DE S'ENTENDRE : SE SEPARER — "LES BONS COMPTES FONT LES BONS AMIS"

Il est difficile pour un Canadien de comprendre pourquoi, alors que son pays a fait de tels et immenses sacrifices pour nous, nous troublons toute l'économie du Dominion en réduisant nos achats des produits de ses fermes et de ses forêts. [It is difficult for a Canadian to understand why, when his country has made such immense sacrifices for us, we should be upsetting the whole economy of the Dominion by reducing our purchases of the products of its farms and forests].

Ces paroles sont de sir E. H. Gilpin, chef d'une commission d'ingénieurs, composée de onze spécialistes qui, sur l'ordre du gouvernement britannique, ont, l'automne dernier, fait le tour du Canada, visité tous les grands centres, d'un océan à l'autre, et sont ainsi venus en contact avec des Canadiens de tout le pays. — Il est à présumer du reste que la majeure partie de ces Canadiens étaient de langue anglaise et d'origine britannique.

Parlant à des gens d'un milieu social correspondant au leur et, pour la plupart, de même origine qu'eux, ne s'attendant point à être directement cités en public, les Canadiens qu'on interrogeait ont dû s'expliquer avec la plus grande franchise, laisser voir le fond de leur pensée, et même une bonne partie de leur rancœur.

Ils ont évidemment créé sur leurs auditeurs de Grande-Bretagne, une impression profonde, puisque sir E. H. Gilpin écrit encore :

Ce n'est point une exagération que de dire que la restriction de nos achats au Canada, si elle était longtemps continuée, pourrait éventuellement menacer toute la structure du Commonwealth.

En d'autres termes, mettre en danger l'existence même de ce qu'on appelait jadis l'Empire britannique.

Ce texte que nous apportait la Canadian Press et qui a paru dans le Star de mardi sera intégralement publié, samedi, dans le British Board of Trade Journal. Il appelle tout de suite quelques commentaires.

D'abord, et c'est pourquoi nous avons tenu mettre côte à côte le texte original anglais et la version française qui n'en force sûrement pas le sens, il atteste qu'ailleurs que chez nous on s'efforce de se persuader et de persuader l'opinion que nos immenses sacrifices valaient pour objet notre bien, notre intérêt, nous, Canadiens, ces Britanniques vont plus loin.

Les immenses sacrifices dont il est ici question et qui comprennent vraisemblablement, non pas seulement les milliards que nous avons prêtés ou donnés, mais les milliards que nous avons directement cotés notre participation à la guerre, les pertes en morts et en blessés que celle-ci comportait pour nous, c'est pour eux, Britanniques, qu'ils ont fait, nous disent-ils, consentis.

Et nous ne les chicanerons point là-dessus. Car, si nous n'avions fait partie du Commonwealth, si nous n'avions été entraînés dans le rayon de l'influence anglaise, qui pourrait sérieusement prétendre que nous serions engagés dans cette formidable aventure?

BLOCS-NOTES

(Par André L.)

Barrette a raison

Le Code du Travail n'avait rélé que des critiques, certaines éssionnées, d'autres plus froides. L'atmosphère se gâtait. Adopté dans la précipitation une fin de session, au milieu clameurs indignées, il aurait ngerusement compromis la ix sociale, et rejeté les syndis ouvriers dans une attitude agressive. Ceci est grave: plus unions seront regardées par autorité comme une sorte de nger public, et moins on dévepera chez elles le sens des esponsabilités. Les unions ne sont us des enfants qu'on fait tenir anquilles en les menaçant du net; l'Etat doit reconnaître leur le et faciliter leur tâche.

Le gouvernement paraît avoir mpris que ni son intérêt politiue ni l'intérêt de la province auraient été servis par un coup de force. Au surplus, une rumeur plus en plus accréditée veut e le ministre du Travail, M. Antonio Barrette, ait été l'un des versaires acharnés du bill no 5.

Le gouvernement a été sage de ne point abuser de sa puissance ur imposer une mesure trop populaire et qui, par son est, mériterait d'être condamnée. Barrette a donc retiré le projet de loi, qu'il soumettra de

Appui inattendu de Moscou aux Yougoslaves à Londres

Les écoles confessionnelles de Terre-Neuve

Elles seront apparemment mieux protégées que celles des huit autres provinces anglaises de la Confédération

(Par Pierre VIGÉANT)

Ottawa, 10. — Terre-Neuve possède, comme la province de Québec, un système d'écoles confessionnelles qui n'embrace pas seulement l'enseignement primaire mais aussi l'enseignement secondaire. Elle le conservera après son entrée dans la Confédération. L'accord d'union signé le 11 décembre dernier comporte une garantie expresse de ce système d'enseignement confessionnel.

C'est l'article 17 de l'accord, qui se lit comme suit :

"En ce qui concerne la province de Terre-Neuve, la clause suivante devra s'appliquer au lieu de l'article quatre-vingt-treize de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1887 :

"Dans et pour la province de Terre-Neuve, la Législature pourra exclusivement créer des lois relatives à l'enseignement, mais la Législature n'aura pas le pouvoir d'adopter les lois portant atteinte aux droits ou privilèges que la loi, à la date de l'union, conférait dans Terre-Neuve à une ou plusieurs classes de personnes relativement aux écoles confessionnelles, aux écoles communes (fusionnées), ou aux collèges confessionnels, et à même les deniers publics affectés à l'enseignement."

"A) Toutes semblables écoles recevront leur part desdits deniers conformément aux barèmes établis, à l'occasion, par la Législature sur une base ne faisant l'objet d'aucune distinction, à l'égard de toutes les écoles existant alors sous l'autorité de la Législature; et

"B) Tous semblables collèges recevront leur part d'une subvention quelconque votée à l'occasion pour tous les collèges existant alors sous l'autorité de la Législature, laquelle subvention devra être distribuée sur une base ne faisant l'objet d'aucune distinction".

(suite à la troisième page)

LETTRE DE QUEBEC

Le Code du travail est retiré; il faudra en préparer un qui soit bon

Les ouvriers ne pouvaient pas accepter le bill no 5 — L'exemple du gorille — Le mémoire du Conseil supérieur du Travail — Que M. Duplessis consulte son ministre du Travail

(Par Pierre LAPORTE)

Québec, 10. — Le Code du Travail a été retiré du feuillet de la Chambre. Quel soulagement pour bien du monde.

On se rendait compte depuis plusieurs jours que le gouvernement, à moins d'un coup de force, d'un coup de tête, ne pouvait aller de l'avant avec cette législation rétrograde, qui faisait perdre au travail organisé le plus clair des gains qu'il avait faits depuis une trentaine d'années. La réaction contre le Code a été violente. M. Barrette l'a regretté dans la déclaration qu'il a faite en Chambre hier. Les unions ouvrières auraient peut-être pu faire des suggestions, proposer des amendements; nous en doutons. Ce n'est pas contre des articles d'un texte de loi qu'ils se sont battus, c'est contre un esprit, une politique. Ils ne pouvaient qu'exiger le rejet en bloc d'un projet qui répondait si peu à leurs aspirations.

Un chef ouvrier a exprimé par un exemple son point de vue à ce sujet.

Deux personnes se connaissent par correspondance. Elles décident un jour sans s'être vues, de se fiancer et d'échanger des photographies. La parenté attend avec impatience l'arrivée des photos. Le jeune homme s'aperçoit qu'il a fiancé une gorille. Grand émoi dans la famille. On lui suggère de faire enlever le poil à la gorille, de lui couper la queue, etc. "Inutile, dit-elle, elle sera toujours une gorille". Exemple impossible, direz-vous; peut-être, mais il fait image.

Le monde ouvrier est d'avis que le bill no 5, malgré les améliorations qu'on aurait pu y apporter, aurait toujours eu quelque chose du gorille!!! Le cauchemar est passé et le premier ministre doit respirer plus à l'aise maintenant qu'il s'est laissé arracher cette épine qui lui déchirait le pied. Dans son entourage immédiat, la disparition du projet du Code du Travail a

Les pourparlers y ont repris pour le traité de paix avec l'Autriche

EN PALESTINE

Les prisonniers politiques sont libérés

Les présumés assassins de Bernadotte seraient du nombre

Tel-Aviv, 10 (A.P.) — Le gouvernement israélien a décidé de libérer tous ses prisonniers politiques, au nombre d'environ 80 pour le moment, y compris une quarantaine de membres de l'ancienne Bande Stern, qu'on accuse d'avoir été les assassins du médiateur des Nations Unies en Palestine, le comte Folke Bernadotte. Ces derniers faisaient la grève de la faim depuis une semaine. Tel-Aviv avait fait arrêter 500 membres de cette société secrète terroriste après le meurtre de Bernadotte le 17 septembre dernier; mais la plupart en avaient été promptement relâchés sans procès. La Bande Stern n'a jamais admis sa responsabilité dans cette affaire; mais le gouvernement d'Israël soutient que le nouveau parti politique du Front Patriotique, qui a revendiqué le crédit de cet assassinat, n'est pas autre chose qu'un avatar de la bande.

Moscou a-t-il peur du pacte de sécurité?

Moscou, 10 (A.P.) — Une dépêche de l'agence Tass, en provenance d'Ottawa, dit que l'adhésion du Canada au pacte de sécurité de l'Atlantique nord rencontre une vive opposition au Canada français.

L'agence officielle de nouvelles de la Russie dit que le Canada, en adhérant au pacte, assumerait "sans condition l'obligation de combattre pour les intérêts de Wall Street. Dans les cercles influents du Canada, on cherche, avant le débat, d'effrayer la population avec l'agression".

L'histoire de Tass dit que le pacte sera bientôt discuté au parlement. Elle dit que le premier ministre Saint-Laurent est d'avis que la participation du Canada au pacte comporte des risques, mais qu'il n'en demande pas moins aux Canadiens de "se préparer aux sacrifices et aux difficultés".

Caricature rouge insultante pour le Saint-Père

Rome, 10 (Reuter) — Le ministre italien de la Justice, Giuseppe Grassi, a demandé à la Chambre des députés de lever l'immunité parlementaire du député communiste Luigi Longo afin de pouvoir lui intenter des poursuites judiciaires pour publication d'une caricature ridiculisant le Pape. Longo, qui est le secrétaire général de son parti en Italie, a publié dans l'hebdomadaire "Vie Nuova" (Les chemins nouveaux) un dessin représentant le Souverain Pontife en collier de dollars au cou, accordant sa bénédiction à des politiciens qui s'agenouillaient devant lui tout en tenant des fusils en leurs mains.

La campagne électorale a été violente et a porté sur le projet d'union de l'Irlande du Nord à la République d'Irlande — 20 circonscriptions déjà pourvues

Belfast, 10 (A.P.) — Le peuple de l'Irlande du Nord doit se choisir aujourd'hui un nouveau parlement; et les observateurs politiques estiment que ce vote équivaut pour l'Ulster à décider s'il entend demeurer attaché à la Grande-Bretagne ou se joindre à l'Eire dans la future République d'Irlande.

On prévoit que le nombre de électeurs à profiter de leur droit de vote atteindra jusqu'à 90 p.c. du total des inscrits dans les circonscriptions les plus chaudement disputées. Le scrutin se déroulera de 9 heures du matin à 8 heures du soir (4 heures a.m. à 3 heures p.m., à Montréal); mais on n'en connaîtra pas le résultat avant demain. Il se peut que le total des voix approche le chiffre de 500,000, sur un total d'environ 1,300,000 âmes.

Toute la police de l'Ulster a été prévenue de se tenir sur pied d'alerte, en cas de troubles. La campagne électorale s'est terminée hier soir sur le même ton violent sur lequel elle a été continuellement menée. Il y eut des défilés tapageurs, accompagnés du lancement aux adversaires de cailloux et de bouteilles, dont quelques-uns ont défoncé des devantures.

Le premier ministre de l'Irlande du Nord, Sir Basil Brooke, a accusé jusqu'à la dernière minute les chefs politiques de la République d'Irlande d'intervenir indûment dans la campagne électorale.

Le scrutin d'aujourd'hui se complique de conflits religieux et économiques. On compte 500,000 catholiques en Irlande du Nord contre 800,000 protestants; et seulement 20,000 catholiques dans la République d'Irlande.

Le scrutin d'aujourd'hui se complique de conflits religieux et économiques. On compte 500,000 catholiques en Irlande du Nord contre 800,000 protestants; et seulement 20,000 catholiques dans la République d'Irlande.

Le scrutin d'aujourd'hui se complique de conflits religieux et économiques. On compte 500,000 catholiques en Irlande du Nord contre 800,000 protestants; et seulement 20,000 catholiques dans la République d'Irlande.

Le scrutin d'aujourd'hui se complique de conflits religieux et économiques. On compte 500,000 catholiques en Irlande du Nord contre 800,000 protestants; et seulement 20,000 catholiques dans la République d'Irlande.

L'ACTUALITE

LA TOUX STIPENDIEE

Quand vous écoutez à la radio un grand concert symphonique, il arrive inévitablement que dans les passages pianissimo les microphones vous transmettent le rhume ferait bien de ne pas fréquenter les endroits publics; mais quand vous entendez tousser à la radio demandez-vous si le phénomène relève de la médecine ou de l'art. Car la toux est devenue une spécialité radiophonique.

Cette découverte artistique a d'ailleurs eu sa source dans une manifestation médicale. Le mois dernier, le poste WMCA de New York a irradié un programme sur la tuberculose. Comme c'est la toux, les officiers du poste se sont réunis pour discuter de la meilleure façon d'attirer l'attention des auditeurs sur ce programme.

L'on a finalement convenu que pendant les deux jours précédant le programme, une annonce d'une minute, enregistrée sur disque, serait diffusée à plusieurs reprises. L'annonceur devait commencer par proclamer que tout le monde a besoin d'air, puis il apprécierait profondément, espérément de même et finirait en toussant; après quoi suivrait l'annonce du programme sur la tuberculose.

Comme d'habitude, ce projet suivit la routine ordinaire et fut soumis d'office à l'union des artistes de la radio, la puissante American Federation of Radio Artists, qui fait partie de l'A.F.I. Sur quoi l'union fit savoir que ce boniment violait le contrat conclu avec elle. Une clause dit en effet que l'annonceur ne doit pas tenter d'embellir son texte par des effets dramatiques accessoires au cours d'une annonce-éclair, qu'il doit se contenter de lire la copie qui est devant lui, sans plus.

Or le contrat pourvoit au cachet des artistes qui prennent part aux annonces-éclair, le tarif allant de \$6 à \$12.50. Par conséquent la toux devait être confiée à un artiste membre de l'union. Les dirigeants du poste WMCA décidèrent de ne pas marcher, ou si l'on veut de ne pas tousser. Et l'annonce fut donnée sans toux. Les chefs de

l'union, interrogés par les journaux, ont expliqué qu'il ne s'agissait pas d'une toux ou deux, mais d'un principe; ils ne veulent pas laisser établir de précédents qui pourraient conduire à une extension du rôle de l'annonceur sans salaire supplémentaire pour son effort supplémentaire.

Mais supposons qu'un annonceur soit enrhumé pendant qu'il lit une annonce de sirup pour le rhume, ou qu'il transmet une nouvelle sur la silicose ou la tuberculose, et que son texte soit parsemé d'accès de toux. Est-ce qu'on peut alors le qualifier d'annonceur de toux? Ou l'annonceur risquera-t-il d'être traité de "scab"? Il n'y aurait rien de surprenant qu'à la suite de cette décision, l'industrie de l'amiante demande à la Législature de Québec, une charte de conscription artistique, comme centre d'apprentissage pour le métier de "tousseur" ou de quinteux radiophonique.

La toux traduite valant maintenant entre \$6 et \$12.50 l'unité — ou la quinte — espérons au moins que personne n'ira plus tousser gratuitement aux grands concerts diffusés sur les ondes.

SANSOUCY

Accessoires électriques en gros

7152 boul. SAINT-LAURENT Tél.: TA. 6356

ANNONCENT-ILS LE PRINTEMPS ?



Les brise-glaces fédéraux ont entrepris cette semaine leur tâche annuelle d'ouvrir un chenal dans la glace du fleuve Saint-Laurent entre Québec et Montréal. C'était la première fois de notre histoire qu'ils s'y prenaient aussi tôt. On voit ici le "N. B. McLean" et l'"Ernest Lapointe" quitter le port de la capitale provinciale pour cette besogne. — (Photo C.P.)

Comment des communistes ont trahi le Japon, de 1933 à 1941

Le réseau d'espionnage était dirigé par un Allemand, Richard Sorge — Deux membres du réseau "en-core au large" — Agnes Smedley et Guenther Stein

Washington, 10 (C.P.) — L'armée américaine raconte en détail, aujourd'hui, l'histoire fantastique d'un réseau d'espionnage communiste qui a transmis des secrets militaires du Japon en Russie, de 1933 à 1941.

Le réseau d'espionnage communiste au Canada, dévoilé en 1945 par Igor Gouzenko, était qu'une "affaire d'amateurs" en comparaison de celui qui dirigeait Richard Sorge à Tokyo, dit l'armée.

Sorge était un communiste allemand qui se faisait passer pour un correspondant de journal et un nazi loyal. Lui et son principal lieutenant, Ozaki Homumi, ont été pendus en novembre 1944, trois ans après leur arrestation.

L'Allemand et ses quinze collaborateurs immédiats "ont presque réussi le crime parfait", a déclaré l'armée dans un document de 40,000 mots.

Même s'il a été trahi peu avant Pearl Harbor par Ito Ritsui, aujourd'hui membre du comité central communiste, le réseau de Sorge a quand même rempli le principal but de sa mission.

"Jamais dans l'histoire, probablement, il n'y a eu de réseau d'espionnage plus audacieux et plus heureux dans ses entreprises. Bien que la plupart des principaux chefs soient morts, quelques-uns sont encore au large. Il se peut qu'ils soient actuellement à exercer leur métier dans quelque capitale du monde.

Un avertissement
"Les leçons de ce fait constituent un avertissement pour au-

Nouvelle-Delhi, 10 (A.P.) — Narayan Godse et Narayan Apte, éditeurs d'un petit journal de Poona, ont été condamnés aujourd'hui à monter sur l'échafaud pour le meurtre de Mohandas Gandhi. Cinq des huit accusés ont reçu des sentences d'emprisonnement à vie. Le vieux politicien V. D. Savarkar, que l'on décrit comme le cerveau du complot contre Gandhi, a été acquitté. Les sentences ont été prononcées par le juge Atma Charan après un procès qui a duré huit mois.

Les accusés entrent dans la salle à pleine capacité en riant à haute voix. Lorsque le juge termine la lecture des sentences, ils crient tous: "Nous conquerrons le Pakistan. Vive l'Hindoustan." Et ils sortent en riant.

Godse était accusé, en plus du meurtre de Gandhi, de dix-neuf autres forfaits.

Si Petrone vivait, il irait

HA. 1171

231 est, rue Ste-Catherine

HA. 1171

HA. 1171

HA. 1171

HA. 1171

HA. 1171

La persécution en Pologne

L'enseignement de la religion dans les écoles est supprimé par le gouvernement

Varsovie, 10 (A.P.) — L'évêque catholique Mgr Stanislaw Adamski a accusé le gouvernement polonais d'avoir aboli l'enseignement de la religion et d'avoir ordonné l'enlèvement des crucifix dans certaines écoles du sud de la Pologne.

Des rapports non confirmés prétendent que de 6 à 20 prêtres catholiques ont été arrêtés pour avoir lu au prône la lettre pastorale de l'évêque, qui contient les accusations plus haut mentionnées. Cette lettre a été lue dans les églises situées dans la grande région de l'industrie minière et des aciéries.

Un porte-parole du gouvernement a déclaré qu'il ne savait rien de ces arrestations ou de la lettre pastorale de l'évêque de Katowice. Il a de nouveau préconisé l'attitude du gouvernement communiste à l'effet qu'il n'était pas intéressé dans les affaires de l'Eglise. Il a ajouté que le gouvernement désire seulement que l'Eglise ne se mêle pas aux affaires de l'Etat.

S. E. Mgr Adamski a déclaré que la campagne antireligieuse dans la région de Katowice se poursuit en dépit de l'assurance donnée par le président Boleslaw Bierut du Conseil national de la Pologne que le droit d'enseigner la religion était garanti par la Constitution polonaise.

La lettre pastorale dit que des protestations ont été reçues des autorités gouvernementales de la région mais que comme réponse on a dit que l'enseignement de la religion avait été interrompu par suite du manque de professeurs. La lettre ajoute que les prêtres s'étaient volontairement offerts à donner les cours, sans frais pour l'Etat, mais que cette offre avait été rejetée.

Acheson réfute une accusation

Le pacte de l'Atlantique n'est pas une mesure d'agression, répond-il à la Russie

Washington, 10 (A.P.) — Le secrétaire d'Etat Dean Acheson a vigoureusement démenti l'accusation d'agression de la Russie à savoir que le pacte de défense mutuelle de l'Atlantique nord est une menace d'agression de la part des puissances de l'Ouest.

M. Acheson a déclaré dans une conférence de presse que le but de ce pacte était justement le contraire. Le gouvernement russe dans une note à la Norvège a condamné le pacte et l'a dénoncé comme servant la politique agressive de certaines puissances.

Le représentant soviétique aux Nations Unies a repris cette accusation, à l'esprit de la Charte des Nations Unies en vertu de l'art. 51 qui prévoit des alliances individuelles ou régionales en vue de sauvegarder la paix. Il a ajouté qu'il espérait que les Etats-Unis pourraient bientôt rendre public un résumé du pacte de défense.

Le secrétaire d'Etat a refusé de faire d'autres commentaires parce qu'il préfère que le pacte soit discuté à fond afin que chaque signataire en comprenne tous les motifs.

Acheson discute actuellement avec le ministre des Affaires étrangères de Norvège une proposition scandinave pour établir un pacte de neutralité. Il a refusé de divulguer ce qu'il pensait d'un tel pacte bien que d'autres officiers du gouvernement américain aient déclaré prudemment qu'il le jugeait impossible dans les circonstances présentes.

Il est peu probable que la rédaction du pacte de l'Atlantique soit terminée avant vendredi, de telle sorte que le ministre des Affaires étrangères de Norvège puisse en avoir une connaissance complète avant son retour à Oslo en fin de semaine.

On rapporte que le Danemark aurait l'intention de suivre la Norvège en ce qui concerne son adhésion au pacte de l'Atlantique.

"Le procès fait au primal hongrois est une infamie et une singerie!"

(M. TRUMAN)

Il permet aux journaux de reproduire librement ses paroles — Washington cherche s'il y a eu violation des traités; mais on ne songe pas encore à rompre

Washington, 10 (A.P.) — Au cours d'une entrevue générale de presse, le président Truman a dénoncé "l'infamie" du procès et de la sentence imposés au cardinal Mindszenty et donné aux journalistes toute permission de reproduire directement son emploi de ce terme. Il a traité le procès de "singerie" (kangaroo court proceedings) qui demeurerait dans l'histoire comme une tâche sur le nom de l'Etat qui l'a permis et conduit. M. Truman ajouta qu'il attend un rapport sur le point de savoir si la condamnation du primal catholique hongrois constitue une violation des traités de paix signés entre les Alliés et la Hongrie. Mais il a précisé en même temps qu'il n'est pas encore question officiellement d'une rupture des relations diplomatiques entre Washington et Budapest.

Entre temps, les milieux politiques de la capitale américaine anticipent un nouveau conflit entre la Russie et l'Ouest si le cas du cardinal Mindszenty était porté devant un des organismes des Nations Unies. Le sujet pourrait être débattu soit par l'Assemblée générale, soit encore par le conseil de sécurité ou le comité des Droits de l'Homme.

Par ailleurs, la Chambre des Représentants a adopté hier soir une résolution demandant que les Etats-Unis protestent contre le traitement infligé au primal en portant plainte auprès de l'O.N.U. Il n'y eut aucun débat sur cette motion, qui fut acceptée à l'unanimité et qui n'a tend plus que la ratification du Sénat. On fait remarquer qu'une hostilité marquée des Américains pourrait nuire à la cause de la Hongrie qui a déjà vu repousser sa demande d'admission parmi les Nations Unies.

Budapest, 10 (Reuter) — La Cour suprême de Hongrie doit décider la semaine prochaine lequel de ses tribunaux elle confiera la révision de la sentence de détention à vie prononcée contre le cardinal Mindszenty et de celles plus légères frappant ses six coaccusés. Ce tribunal devra comprendre un président nommé par le gouvernement et des représentants de chacun des partis de la coalition ministérielle, soit cinq membres en tout; tous devront être avocats, à la différence de la règle en vigueur dans les tribunaux dits populaires.

Toronto, 10 (C.P.) — Le cardinal McGuigan, archevêque de Toronto, fait savoir qu'il assistera pas au consistoire spécial convoqué par le Pape pour lundi prochain. Le prélat ontarien n'en fera pas moins une visite à Rome d'ici peu de temps.

LE TRAMWAY

Séance du tribunal d'arbitrage ajournée au 22 février

Le factum que devait présenter Me Claude Choquette, avocat de la ville n'est pas encore prêt

La commission d'arbitrage qui doit décider de l'augmentation du prix des billets de tramways s'est réunie ce matin, pour s'ajourner au 22 février prochain. La cause de cet ajournement est que le factum qui devait être présenté par Me Claude Choquette, l'avocat de la ville, n'est pas encore prêt. Me Choquette assure qu'il sera prêt pour le 22.

Depuis le début de l'enquête, en avril 1948, la commission d'arbitrage a tenu 48 séances publiques, enregistré 312 exhibits, entendu 42 témoins. Les sténographes — les pères! — ont rédigé 4,193 pages de témoignages.

La séance de ce matin a été très courte: juste le temps de régler quelques détails. M. Jean Létourneau, l'avocat de la Montreal Tramways, a demandé à Me Choquette de lui dresser une liste des propositions qui seront incluses dans son factum; ce dernier s'est rendu à sa demande, en faisant observer toutefois qu'il ne s'en tiendra pas nécessairement à la liste des propositions fournies, parce qu'il peut s'en présenter d'autres qui lui paraissent meilleures.

Me Létourneau a exigé de l'avocat de la ville qu'il lui fournisse certains documents relatifs aux tramways à un seul conducteur. Cette demande a donné lieu à une dispute de la ville, mais Me Choquette a dû se rendre à la demande de son confrère.

Secret autour d'un transport

Liverpool, Ang., 10 (C.P.) — Le plus grand secret entoure les mesures de surveillance prises autour d'un transport de vivres rentrant en Angleterre, depuis la guerre.

Le transport comprend 100,000 caisses de saumon et de crabes russes en conserves. Le cargo de 6,000 tonnes vient de Vladivostok et n'a pas encore été déchargé.

Hier soir, comme le cargo commençait à quitter le port, quarante officiers du ministère des Vivres arrivèrent dans douze voitures de la patrouille. Chaque fois qu'un camion quittait les quais il était aussitôt suivi par l'une de ces voitures transportant des officiers.

Les conducteurs n'apprennent leur destination que lorsqu'ils étaient parvenus à un certain endroit.

A Londres, le "Daily Express", citant A. P. Clark, officier en charge de Liverpool, dit: "Il s'agit d'une mesure tout à fait spéciale commandée en hauts lieux et qui ne s'applique qu'à ce cargo."

Un nouveau plan quinquennal anglais de nationalisation

On s'en prendrait cette fois aux industries chimiques, compagnies d'assurance, chantiers maritimes, aqueducs, minoteries et raffineries de sucre

Aide à la ménagère

Londres, 10 (Reuter) — Le comité directeur du parti travailliste britannique a commencé de discuter le détail d'un nouveau plan quinquennal qui constituera probablement le programme du parti aux élections générales de 1950. Ce programme n'est encore que provisoire et sera de divulguer ce qu'il pensait d'un tel pacte bien que d'autres officiers du gouvernement américain aient déclaré prudemment qu'il le jugeait impossible dans les circonstances présentes.

Il est peu probable que la rédaction du pacte de l'Atlantique soit terminée avant vendredi, de telle sorte que le ministre des Affaires étrangères de Norvège puisse en avoir une connaissance complète avant son retour à Oslo en fin de semaine.

Le Code du Travail ne sera pas étudié cette année

M. Antonio Barrette l'a annoncé hier au nom du cabinet des ministres — Le gouvernement n'a pas cédé à des menaces, dit le ministre — Pour mieux étudier les suggestions qui ont été faites

Québec, 10 (par Pierre Laporte) — Comme on le prévoyait, le Code du Travail a été retiré du feuillet de l'Assemblée législative. Le ministre du travail, l'hon. Antonio Barrette, l'a annoncé lui-même hier après-midi. Il a déclaré que le gouvernement veut étudier attentivement les suggestions constructives qui ont été faites par les intéressés. Le gouvernement, dit-il, n'a pas cédé aux menaces.

Voici le texte de sa déclaration: "Le jour d'ouverture de la session, témoignant d'une diligence exceptionnelle, au nom du gouvernement, j'ai fait distribuer aux députés un projet de Code du Travail."

"A plusieurs reprises, l'hon. premier ministre et moi-même avons déclaré qu'il s'agissait d'un projet susceptible de modifications et que nous étions bien disposés à recevoir, étudier et considérer toutes les suggestions constructives qui pourraient nous être faites."

"Dans le discours du trône, c'est-à-dire dans les discours programmatiques de la présente session, et qui fut lu par Son Exc. le lieutenant-gouverneur, à l'ouverture de la session, il était dit:

"Un projet de Code du Travail nous a été soumis. Nous pourrions l'accueillir avec intérêt toutes les bonnes suggestions, de caractère constructif, qu'on pourra lui faire, car il est la province soit dotée du meilleur Code du Travail, respectant les droits de chacun et

sauvegardant les droits du public, c'est-à-dire le bien commun. Je ne saurais trop insister, dit M. Barrette, sur le fait qu'il s'agit d'un projet et non pas d'une loi. Immédiatement après que les députés élus par le peuple ont eu copie de ce projet législatif, d'autres copies ont été sans délai envoyées à toutes les organisations ouvrières, bonafides, aux organisations patronales et en définitive à tous ceux qui en ont demandé copie.

"Nous voulons, comme nous le voulons encore, prendre tout le temps nécessaire à l'étude de cette importante législation."

Condamnation radicale

"Je regrette que certaines personnes, avant même d'avoir eu le temps d'étudier et de bien connaître le projet, l'aient condamné de façon radicale sans faire de suggestions, malgré les avis répétés de l'hon. premier ministre et du ministre du Travail."

"Ce projet législatif est le résultat d'études approfondies par des hommes compétents, consciencieux et personnellement désintéressés. Un projet législatif fait avec autant de soin mérite autre chose qu'une critique prématurée, sans considération et sans études."

"Depuis que ce projet législatif, car ce n'est pas une loi, a été communiqué aux députés qui avaient le droit, comme représentants du peuple dans une de-

mocratie et sous un régime parlementaire, d'en prendre connaissance d'abord, des paroles ont été prononcées et des menaces ont été faites.

"Il est inutile de dire qu'un gouvernement et une législature, consciente de leurs responsabilités, ne peuvent être influencées dans leurs décisions et dans l'exercice de leurs pouvoirs par de semblables procédés regrettables."

"Heureusement, nous avons également reçu de personnes qualifiées des suggestions et des recommandations constructives dont nous tenons compte, et à cause de ces représentations et de ces suggestions constructives, bien que nous ayons le pouvoir de procéder ultérieurement, avec les amendements que la législature aurait jugés appropriés et justes, nous voulons donner une preuve supplémentaire de notre bonne volonté et de notre désir de doter la province de la législation la meilleure et la mieux nourrie et, en conséquence, pour nous permettre d'étudier complètement toutes les suggestions et d'en recevoir d'autres qui soient constructives, appropriées et opportunes, je déclare que le projet de loi en question ne sera pas soumis à la législature à la présente session et, pour ne pas charger l'ordre du jour inutilement, au nom du gouvernement, je retire ce projet législatif."

Grands travaux projetés à Verdun

Le conseil est saisi d'une liste de travaux publics dont le coût s'élèvera à \$717,930

Le Conseil municipal de Verdun, à sa dernière assemblée, mardi soir, a été saisi d'une liste de travaux dont le coût total s'élèverait à \$717,930. Il y a des fonds suffisants pour \$100,000 de travaux. Le conseil a été limité à prendre connaissance de cette liste et a différé l'étude de la question qui a été soumise par le général, M. J. R. French.

La liste des travaux comprend un nouveau système d'alarme, l'ancien étant devenu désuet, des pavages, la modernisation partielle du système d'éclairage, etc. Le conseil a aussi reçu une lettre du ministre du transport, M. Lionel Chevrier, au sujet de la construction d'une gare à la rue Atwater. Le ministre a dit que la question est à l'étude et que son ministère attend un rapport du Réseau national. A cette même réunion du conseil, M. C. A. Sylvester, c.r., a été nommé représentant de la ville au sein du tribunal d'arbitrage appelé à disposer du différend survenu entre Verdun et les pompiers de cette municipalité. Me Sylvester a aussi été nommé arbitre au sein du comité d'arbitrage qui étudiera le différend avec les policiers.

Situation critique de certains Etats

Des tempêtes de neige frappent durement le Dakota, le Nebraska, l'Idaho et l'Utah

Chicago, 10 (A.P.) — Le pénu-rie des vivres et de combustible devient de plus en plus critique aujourd'hui dans certaines régions des Etats de l'Ouest, enlevés sous la neige, alors que des équipes de secours ont à combattre de nouveaux vents et de nouvelles tempêtes de neige.

La souffrance grandit. Des mesures d'urgence ont été prises pour venir au secours de certaines de personnes isolées, certaines depuis des semaines.

Les lignes de chemin de fer, les routes de quatre Etats sont bloquées par des montagnes de neige, laissant sans secours des milliers de personnes. Les routes qui viennent juste d'être libérées, et ce soir l'on s'attend à ce que les Etats du Nebraska et du Dakota soient atteints. Depuis dimanche dernier, plusieurs tempêtes se sont abattues sur ces régions.

De nouvelles tempêtes venant de l'Alaska se sont abattues sur ces régions, hier soir frappant durement le nord-est de l'Idaho et se dirigeant aujourd'hui dans le nord de l'Utah et du Wyoming. Le mercure est descendu au-dessous de zéro. Des vents forts transportent des montagnes de neige sur les routes qui viennent juste d'être libérées, et ce soir l'on s'attend à ce que les Etats du Nebraska et du Dakota soient atteints. Depuis dimanche dernier, plusieurs tempêtes se sont abattues sur ces régions.

Envolée réussie à 500 milles à l'heure

Washington, 10 (A. P.) — Le plus récent et le plus gros des bombardiers américains en réaction, un appareil à 8 moteurs du type de l'ailé-volante, vient d'accomplir en 4 heures et 25 minutes un trajet de 2,258 milles entre la base de Muroc en Californie et Washington. Il a maintenu une vitesse moyenne de 511.2 milles à l'heure.

LETTRE D'OTTAWA

(suite de la première page)

nous n'avions pas le droit d'exiger que la constitution comporte une garantie écrite, parce qu'ils ont juridiction complète eux-mêmes, mais s'ils croyaient que pour satisfaire leurs gens il était préférable d'inscrire une garantie dans la constitution, nous ne pouvions nous opposer. Nous avons longtemps débattu le pour et le contre de cette question.

L'article 93

"En vertu de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, les droits des minorités sont sanctionnés par l'appel au gouverneur général en conseil et par l'adoption par le Parlement de mesures législatives réparatrices." (On) sait à quelles difficultés ont donné lieu les appels interjetés en vertu de l'article 93. L'article 17 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord prévoit la création de l'Alberta et de la Saskatchewan renfermaient à l'intention de ces deux provinces des dispositions spéciales quelque peu différentes des conditions qui figurent dans l'Acte primitif de l'Amérique du Nord britannique. Le député signale que certaines provinces pourraient préférer ces dispositions ou des conditions du même genre à celle qui prévoit l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Je les ai pas, dit-il, que cette condition puisse influer sur les systèmes éducatifs de Terre-Neuve au Canada. Il s'agit d'une modification de la garantie des droits minoritaires qui figure dans l'Acte primitif de l'Amérique du Nord britannique. Le député signale que certaines provinces pourraient préférer ces dispositions ou des conditions du même genre à celle qui prévoit l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Si l'on tentait d'agir ainsi, il faudrait recourir aux tribunaux. Ils verront si ce qu'on a fait est conforme aux garanties contenues dans cette clause. Si les tribunaux constatent que l'acte posé vient à l'encontre de ces garanties, ils le déclareront nul et inconstitutionnel.

Nous avons estimé que cela constituerait une sauvegarde plus efficace qu'un appel au gouverneur général en conseil et qu'une requête priant le Parlement central d'adopter une loi remédiate.

L'article 17 de l'accord

La dixième province de la Confédération aura donc un système d'enseignement confessionnel consacré par la constitution et protégé par une garantie qui semble bien supérieure à celle de l'article 93. L'article 17 de l'accord fait de la Cour suprême et non le parlement fédéral, le protecteur des minorités. Si une loi de la législature de Terre-Neuve venait à violer les droits d'une minorité, du point de vue de l'enseignement proprement dit ou du point de vue de la répartition des sommes affectées à l'enseignement public, cette loi serait déclarée nulle et inconstitutionnelle par la Cour suprême du Canada qui déciderait en dernier ressort. Certains députés ont exprimé la crainte que le système d'enseignement du Canada soit modifié.

L'affaire de Bernonville

Le jugement sera rendu au début de la semaine prochaine

C'est au début de la semaine prochaine, probablement, que le juge Louis Cousineau, de la Cour supérieure, rendra sa décision dans l'affaire de Bernonville. Ce devrait être demain, mais le jugement a été retardé.

Nos lecteurs savent que le comte Jacques Dugé de Bernonville, ainsi que son épouse et ses deux filles combattent actuellement, en Cour supérieure, au moyen d'une demande d'émission d'un bref d'habeas corpus, un ordre de déportation des autorités canadiennes.

Le comte est condamné à mort par les tribunaux français, pour collaboration avec les Allemands.

Pierre VIGÉANT

pour s'adapter au système de Terre-Neuve. En d'autres termes, ils ont exprimé la crainte que l'enseignement confessionnel gagne du terrain par opposition au système des écoles dites publiques. Ils ont exprimé la crainte que d'autres provinces veulent adopter le même système que Terre-Neuve.

M. Saint-Laurent a répondu qu'il ne voyait pas comment la chose pouvait se faire, mais qu'il la considérait comme hautement désirable.

"Je ne crois pas, dit-il, que cette condition puisse influer sur les systèmes éducatifs de Terre-Neuve au Canada. Il s'agit d'une modification de la garantie des droits minoritaires qui figure dans l'Acte primitif de l'Amérique du Nord britannique. Le député signale que certaines provinces pourraient préférer ces dispositions ou des conditions du même genre à celle qui prévoit l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Je les ai pas, dit-il, que cette condition puisse influer sur les systèmes éducatifs de Terre-Neuve au Canada. Il s'agit d'une modification de la garantie des droits minoritaires qui figure dans l'Acte primitif de l'Amérique du Nord britannique. Le député signale que certaines provinces pourraient préférer ces dispositions ou des conditions du même genre à celle qui prévoit l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Si l'on tentait d'agir ainsi, il faudrait recourir aux tribunaux. Ils verront si ce qu'on a fait est conforme aux garanties contenues dans cette clause. Si les tribunaux constatent que l'acte posé vient à l'encontre de ces garanties, ils le déclareront nul et inconstitutionnel.

Nous avons estimé que cela constituerait une sauvegarde plus efficace qu'un appel au gouverneur général en conseil et qu'une requête priant le Parlement central d'adopter une loi remédiate.

L'article 17 de l'accord

La dixième province de la Confédération aura donc un système d'enseignement confessionnel consacré par la constitution et protégé par une garantie qui semble bien supérieure à celle de l'article 93. L'article 17 de l'accord fait de la Cour suprême et non le parlement fédéral, le protecteur des minorités. Si une loi de la législature de Terre-Neuve venait à violer les droits d'une minorité, du point de vue de l'enseignement proprement dit ou du point de vue de la répartition des sommes affectées à l'enseignement public, cette loi serait déclarée nulle et inconstitutionnelle par la Cour suprême du Canada qui déciderait en dernier ressort. Certains députés ont exprimé la crainte que le système d'enseignement du Canada soit modifié.

L'affaire de Bernonville

Le jugement sera rendu au début de la semaine prochaine

C'est au début de la semaine prochaine, probablement, que le juge Louis Cousineau, de la Cour supérieure, rendra sa décision dans l'affaire de Bernonville. Ce devrait être demain, mais le jugement a été retardé.

Nos lecteurs savent que le comte Jacques Dugé de Bernonville, ainsi que son épouse et ses deux filles combattent actuellement, en Cour supérieure, au moyen d'une demande d'émission d'un bref d'habeas corpus, un ordre de déportation des autorités canadiennes.

Le comte est condamné à mort par les tribunaux français, pour collaboration avec les Allemands.

Pierre VIGÉANT

Maîtres anciens et amateurs de lumière —
Spectacle à voir et à revoir

Si nous avons peut-être passé plus de temps à contempler les collections de peinture du second étage, c'est qu'on y avait

Adrien ROBITAILLE.

Adrien ROBITAILLE.

Sherry 1939 est un drame psychologique au cours duquel un mari maniaque et jaloux tente d'arracher à sa femme le secret d'un amour extra-marital, dont son coeur est ébloui. La pièce comprend trois personnages.

Voici la distribution :

Madame Jacqueline Voysin (Annette S. Meneau)

Monsieur Bernard Voysin (Jean-Paul Kingsley)

André Lecours (Robert Rivard)

Paul Guèvremont, metteur en scène des Comédiens Unis, assurera la mise en scène.

MAIS POUR DE BON
CETTE FOIS

Au même programme un magnifique documentaire sur l'arsanat intitulé *Traditions*, et un remarquable dessin animé de Jean Image: *Rhapsodie de Saturne*.

At Metropolitan Opera

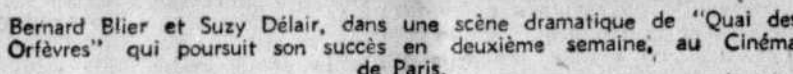
Onzième semaine de Grand Opéra
Jeudi soir, le 10 février, à 8 h.
Le Nozze Di Figaro, de Mozart.
Vendredi soir, le 11 février, à 8 h.
30, Lucia Di Lammermoor, de Goethe
et Donizetti.
Samedi après-midi, le 12 février
à 2 h., Peter Grimes, de Benjamin
Britten.
Samedi soir, le 12 février, à 8 h.
30, La Bohème, de Giacomo Puccini.

spécial pour les membres, a guichet de l'auditorium). — A la Municipale, le 10 février, à 8 h 30, "Votre auteur préféré" présente M. Jean Bruchési, m.s.r.p.c. dans une causerie intitulée "Petite histoire de mes livres". (Entrée libre). — Au Forum, le 11 février, en matinée, Ice Folies

L'inscription pour prendre part au concours de danse ballets se continue jusqu'au 1^{er} fév. et pour le concours d'instruments à vent et à percussion jusqu'au 15 mars. — Pour tous renseignements concernant ce concours, prière de s'adresser à Mlle Bergeron, directrice.

Un film d'une puissance tragique que peu souvent atteinte au cinéma, "Huit heures de surimpression" prendra l'affiche samedi, au cinéma Champlain. Cette version en dialogue français de "On Man Out" a été réalisée avec d'autant plus de soin qu'il s'agit là d'une oeuvre extraordinaire de dynamisme, d'une évocation inoubliable d'un épisode de la révolution irlandaise. C'est James Mason qui en joue le rôle principal, dans un personnage

DANS "QUAI DES ORFEVRES"



Mlle Marie-Thérèse Paquin accompagnait Mlle Létourneau. Quand elle maîtrisa sa fougue naturelle — une qualité redoutable — elle fait une accompagnatrice délicieuse. Elle a du mérite à s'y plier étant donné ses moyens naturels. Sa façon d'accompagner l'*Air du Barbier*, l'*Air des Clochettes*, l'*air de la Folie de*

L'assistance nombreuse où l'on remarquait Mgr Alfred Lepelletier, le duc de Bagnale, M. Olivier Maurault, recteur de l'université de Montréal, Mme Omédec et M. J. Gauthier, au Côté, M. Mebert Dupuis..., n'a pas ménagé ses applaudissements.

traqué tout le long du film et qui n'a en fait que quelques répliques à dire, mais qui campe d'une façon formidable l'homme qui sait n'avoir que quelques heures encore à vivre.

A ses côtés, Kathleen Ryan, très belle, Robert Newton, Maureen Delany, d'autres artistes en vue du cinéma anglais composent une distribution très forte digne de la mise en scène étonnante de Carol Reed.

HIS MAJESTY'S - 8.30
PAUL
LOYONNET
(Planiste, génie musical français)
FÉV. 20 — Beethoven
FÉV. 20 — Brahms - Schumann
Schubert - Schmidt - Liszt - Ga-
vel - Debussy - Fauré - Saint-
Saëns
MARS 6 — Chopin.
Billets en vente : WILLIS, PL. 9380
1220 ouest, Ste-Catherine;
ARCHAMBAULT, M. 6201
2.50 - 1.50 - 1.00 - 50

te du B. P. F. Le président général du B. P. F., M. Jules Masson, a présidé conjointement avec le directeur supérieur de l'hôpital, la M. Anne-Marie Plourde.

L'auditoire eut l'avantage d'applaudir le talent de Magdeleine Martel, de Mlle Huguenot, de Mlle Suzanne Gaudet, de Mlle Suzanne Uguay, diplômée de la Société du B. P. F., d'Albert Reyal et de Maurice Leroy, directeur artistique de la troupe, et de la chorale que du Mélingue.

Les gardes-malades de Notre-Dame fonderont sous peu une filiale de la Société du Bon pain français.

DIMANCHE, 13 FEV.
incl.
•
"Le plus beau de
tous les spectacles
sur GLACE!"
•
Matinée, samedi
12 février à 2 h. 30.
Billets: 1,50, 2,00,
2,50, 3,00

Robert Gaddouas

Rideau : 8.24 P.M.
Bureau fermé de 6 hrs à 7.15 p.m.
Aussi les 12-13-15-16-17
Février
Plateau 9161

*Céronimo! Le cxi
qui a semi la "M"
tenent
dans
l'Ouest*

Nelson
EDDY
et
Liona
MASSEY

*Parade
dans la Transvaal*

A L'AFFICHE
AU THEATRE

CHAMPLAIN
1000 ST-CATHERINE E. ... 11. 1945

PRINCESS

LAMOUR
MONTGOMERY
LAUGHLIN

The Girl from
Manhattan

also "VICIOUS CIRCLE"

Orpheum

THE NEW YORK THEATRE

Cinéma de Paris
A L'AFFICHE
Louis Jouvet
Suzy Delair
avec
Simone Renant
**QUAI
DES
ORFÈVRES**

*Un cas
parmi tant
d'autres*



Le Canadien fait partie nulle avec les Leafs de Toronto

Maurice Richard évite l'échec à l'équipe montréalaise

Le Rocket a compté les deux points du Tricolore alors que l'équipe de Dick Irvin a pu conserver la troisième position de la ligue Nationale

Toronto, 10. — Les joueurs du Canadien ont pu éviter la défaite hier soir, alors que les protégés de Dick Irvin en venaient aux prises avec les Leafs de Happy Day car grâce à Maurice Richard le club montréalais a pu se maintenir en troisième position dans le classement de la Ligue Nationale.

Les clubs Canadien et Toronto bataillèrent pendant soixante minutes sans pouvoir décider de la victoire, mais les deux équipes ont paru satisfaites d'annuler au compte de 2 à 2 pour n'apporter aucun changement dans la position des clubs du circuit Campbell.



MAURICE RICHARD

C'est Maurice Richard qui fut la grande étoile du club montréalais car le "Rocket" enregistra deux points pour son club, le dernier à moins de trois minutes avant la fin des hostilités et ce fut permis au Tricolore d'éviter l'échec tandis que pour les Leafs Don Metz fut la grande vedette puisqu'il imita Richard en comptant les deux buts du club local.

En annulant, hier soir, le Canadien a mis fin à une série de cinq défaites consécutives et avec l'esprit combatif des Montréalais l'on peut s'attendre à voir cette équipe remonter le courant et s'assurer une place dans les éliminatoires pour la Coupe Stanley.

Les Canadiens ont peut-être payé cher pour ce verdict nul, car on a rapporté que Bouchard a été forcé de quitter la joute au milieu de la 3e période à cause de son genou.

Les buts de Richard étaient ses 17 et 18e de la saison. Les Leafs prirent les devants en un peu plus de cinq minutes de jeu à la 1ère période lorsque Don Metz prit une passe de Garth Bouchard pour prendre Durnan en défaut lorsque ce dernier bloqua le premier lancer mais Metz s'empara du retour pour le loger dans le filet.

Les Canadiens attaquèrent furieusement par la suite mais Broda se montra des plus solides et bloqua tous les lancers venant dans sa direction. Il fallut toutefois moins d'une minute et demie aux Canadiens au 2e engagement pour égaliser le compte lorsque Maurice Richard, posté devant les filets prit le relai d'une série de passes entre Chamberlain et Lach pour prendre Broda complètement en défaut.

Le jeu fut plus ou moins décousu au cours de cette période alors que six punitions furent infligées, donnant tour à tour l'avantage numérique à l'une et l'autre équipe.

Les Leafs de Toronto reprirent les devants après 3 minutes de la 3e période alors que Don Metz comptait son 2e but, cette fois sur des passes de Klukay et de Bentley. Les Canadiens bataillèrent avec acharnement pour reprendre ce point mais la défense des Leafs se montra très solide.

Toutefois, moins de trois minutes avant la fin, Maurice Richard fut momentanément laissé à découvert devant Broda et il ne lui fallut que quelques secondes pour attraper la rondelle que Lach lui passa pour l'enfoncer dans les buts.

CANADIEN — Buts: Durnan; défenses: Harvey, Bouchard, centre: Lach; avants: Richard, Chamberlain. Subs.: Riopelle, Plamondon, Carveth, Harmon, Filion, Reay, Gravelle, Mosdell, Campeau, Léger, Laycoe, détroit: Morton, Thomson; centre: Gardner; avants: Eziniaki, Watson, Subs.: Boesch, Barilko, Judd, Kennedy, Metz, Lynn, Bentley, Taylor, Klukay, Sloan, Timmer.

Sommaire.

Première période
1-Toronto: Metz-Boesch... 5.08
Pun: Morton (2), Thomson, Lach.

Deuxième période
2-Canadien: Richard... 1.27
(Chamberlain, Lach)
Pun: Richard, Mosdell, Kennedy, Lach, Lynn, Bentley, Léger.

Troisième période
3-Toronto: Metz... 3.41
4-Canadien: Richard... 17.02
(Harmon)
Pun: Mosdell, Boesch, Taylor, Riopelle.

LES SÉRIES ÉLIMINATOIRES DE LA LIGUE MONTREAL commencent vendredi soir à l'Auditorium de Verdun alors que deux joutes seront à l'affiche.

Dans la première joute, les Bleus du C.N.R. qui ont fini la saison en première position rencontreront le Canadien tandis que le club de l'Hydro-Québec sera opposé au Northern Electric dans l'autre rencontre.

LES BRAVES SONT DÉFAITS PAR OTTAWA

LES SÉNATEURS SE SONT RALES DANS LES DEUX DERNIÈRES PÉRIODES POUR ANNULER L'AVANCE PRISE PAR LE VALLEYFIELD ET ILS ONT GAGNÉ PAR 6 À 3

Valleyfield, 10. — Malgré une avance de trois points les Braves de Valleyfield durent baisser pavillon devant les Sénateurs de Georges Boucher, hier soir, dans une joute régulière de la ligue Senior de Québec car le club de la capitale se montra dans la deuxième moitié de la partie pour enregistrer six points et s'assurer la victoire au compte de 6 à 3.

Les Braves ont pris une avance de 3 à 0 durant les vingt-quatre premières minutes de jeu, mais les joueurs de Buck Boucher ont ensuite compté six buts pour s'assurer la victoire.

Larry Kwong a compté deux buts et Connie Brown un pour donner une avance de 3 à 0 aux Braves. Greebe, Dagenais et Emberg ont compté avant la joute, Schmidt et Brown de la suite, Schmidt et Brown de la suite, Schmidt et Brown de la suite.

Frank Darnell a ensuite enregistré les deux premiers buts de la troisième reprise et Dagenais a ensuite obtenu son deuxième but de la joute.

Schmidt et Brown de la suite, Schmidt et Brown de la suite, Schmidt et Brown de la suite.

OTTAWA — Buts: Fraser; défenses: Stahan, Irvin; centre: Tremblay; ailes: Darnell, Robinson; subs: Goggin, Hellyer, Greene, Tudin, Smart, Check, Dagenais, Emberg.

VALLEYFIELD — Buts: Dobson; défenses: Legris, Goggin; centre: Brown; ailes: Schmidt, Kwong, sush: Dutka, Ernst, Leduc, Mureich, Bessette, Cyr, Arblites: Sibby Munday et Ken Mullins.

Première période
1-Valleyfield, Kwong... 1.10
(Schmidt, Brown)
2-Valleyfield, Brown... 2.08
(Schmidt, Brown)
Punitions: Goggin, Legris, Dutka, Tremblay.

Deuxième période
3-Valleyfield, Kwong... 1.27
(Brown, Schmidt)
4-Ottawa, Greene... 4.03
(Emberg, Schmidt)
5-Ottawa, Dagenais... 7.49
(Hellyer, Check)
6-Ottawa, Emberg... 15.41
(Copp, Greene)
Punitions: Copp, Dagenais.

Troisième période
7-Ottawa, Darnell... 1.11
(Robinson, Tremblay)
8-Ottawa, Darnell... 8.49
(Robinson, Tremblay)
9-Ottawa, Dagenais... 19.38
(Irvin)
Pas de punition.

LES DEUX CLUBS SONT ÉGAUX

Cornwall, 10. — Les joueurs de l'Armée, d'Ottawa, pilotes par Sid Howe, ont pu égaliser les chances avec les Calumets, de Cornwall, hier soir, dans les séries éliminatoires de la ligue Senior de l'est du Canada lorsque les visiteurs triomphèrent du club local par le compte de 4 à 3.

Johnny Gagnon, Maynie Carah, Mickey Aguire et Gratton ont été les compteurs des vainqueurs pendant que les buts des locaux furent obtenus par Pete Long, qui compta deux fois, et Fred Gardner, qui obtint un point.

OTTAWA — Buts: Lascelle; défenses: Grant, Creighton; centre: Gratton; avants: Darch, Gagnon; subs: Kozak, Larocque, Tresseder, Moskaluk, Foster, Maguire, Grégoire, Osborne.

CORNWALL — Buts: Scarlett; défenses: Batten, Hodgson; centre: Pete Long; avants: Denison, Martin; subs: Webster, Gardner, Flanagan, Frank Long, Garand, Emerson.

Arbitres: Stan Pratt et Sparky Nicholson.

Première période
1-Cornwall: P. Long... 9.20
(Emerson)
2-Cornwall: P. Long... 17.45
(Hodgson)
3-Cornwall: Gardner... 19.45
(Emerson)

Deuxième période
4-Ottawa: Gagnon... 4.5
(Grand)
5-Ottawa: Darch... 2.30
(Larocque-Tresseder)
6-Ottawa: Maguire... 3.10
(Grégoire)
7-Ottawa: Gratton... 15.30
(Gagnon)
Aucun point.

Troisième période
Aucun point.

Fête des Loisirs de Ste-Marguerite-Marie

Dimanche, le 13 février, à 1h. 30, au parc de Lormier, angle Rouen. L'organisateur, M. Gaston Bibeau, réserve des surprises aux jeunes et aux vieux. Il y aura parties de hockey, courses en patins, fantasia, sauts de barils, musique, etc., etc.

M. Roland Bourbonnière, président des Loisirs de Ste-Marguerite-Marie, accompagné de l'aumônier, M. l'abbé A. Bastien, de MM. Malo, Couchelette, Conant, Mlle Cyr, Juneau et A. Beauchamp seront juges d'office. On y attend comme invité d'honneur M. Damien Jasmin, président du service diocésain des Loisirs de Montréal. Bienvenue à tous.

Les Rangers sont déclassés par les joueurs du Détroit

Les meneurs du circuit Campbell ont vaincu les New-Yorkais par 8 à 0 pour conserver leur avance dans la course au championnat

Détroit, 10. — Les Rangers de New-York avaient réussi un bel exploit le 30 janvier alors qu'ils avaient infligé un blanchissage en règle au Canadien, de Montréal, mais hier soir c'était à leur tour d'encaisser un échec humiliant alors qu'ils faisaient face aux Ailes Rouges de Détroit car le club local a totalement déclassé les New-Yorkais dans la joute disputée ici devant près de 13,000 personnes puisque les hommes de Tommy Ivan triomphèrent des représentants de la métropole américaine par le compte de 8 à 0 pour permettre à Harry Lumley d'obtenir son cinquième blanchissage de la saison et de prendre la tête des cerbères dans la course pour la trophée Georges Vézina.

Le club Détroit enregistrait hier soir son sixième triomphe consécutif dans les séries de la ligue Nationale et il a pu maintenir son avance en tête de la ligue du président Clarence Campbell avec un avantage de douze points sur les Bruins de Boston, qui sont en deuxième position.

Le joueur de centre Max McNab a enregistré deux buts des vainqueurs et il a également fourni une assistance. Les autres buts des Red Wings ont été comptés par des joueurs différents.

Pavelich et Stewart ont donné une avance de 2 à 0 au Détroit durant la première période.

Les joueurs de Lynn Patrick, affichant une piété tenue, ont été impuissants devant Lumley, tandis que les Ailes Rouges, qui se surpasseaient, ont enregistré cinq autres points pour porter le compte 7 à 0.

Harry Lumley, bien protégé par ses joueurs de défense, a affiché une tenue sensationnelle dans ses filets. Il a écarté vingt et un lancers contre 30 de Rayner.

RANGERS. — Buts: Rayner; défenses: Stanowski et Eddolls; centre: O'Connor; avants: Lapa et Leswick. Subs.: Shero, Stanley, Lund, Mickoski, Fisher, Albright, Gordon, Kaleta, Trainor, Moe.

DÉTROIT. — Buts: Lumley; défenses: Reise et Stewart; centre: Abel; avants: Howe et Lindsay. Subs.: Quackenbush, Kelly, Gee, McNab, Horeck, Poile, McFadden, Pavelich, Enio, Fogolin. Arbitres: George Gravel; juges des lignes: Ed Mephram et Butch Keeling.

Première période
1-Détroit, Pavelich... 4.58
(McNab)
2-Détroit, Stewart... 15.13
(Enio)
Punitions: Reise, Fisher.

Deuxième période
3-Détroit, Howe... 8.14
(Pavelich)
4-Détroit, McNab... 9.13
(Howe, Lindsay)
5-Détroit, Enio... 14.05
(McFadden, Poile)
6-Détroit, Poile... 15.07
(McFadden)
7-Détroit, Kelly... 17.05
(Abel, Lindsay)
Punition: Stewart.

Troisième période
8-Détroit, McNab... 13.28
(Horeck, Pavelich)
Punition: Reise.

LE NATIONAL EST VAINQUEUR

Deux intéressantes parties eurent lieu hier soir à l'Auditorium de Verdun dans les séries de la ligue Junior du président Thériault et les nombreux amateurs présents ont été satisfaits des exhibitions fournies.

Dans la première joute à l'afiche, le Saint-François-Xavier et les Braves de Valleyfield ont annulé par 5 à 5, puis le National, l'emportant sur les Leafs de Verdun à la seconde partie par 6 à 3.

Première partie
VALLEYFIELD: Morrisette; Guerrier, Franklin; Cernoni; Chasle, Bissailon; Viau, Joannette, Bougie, Campeau, Théoret et Claude, Grenier, Geranet.

ST-FRANÇOIS-XAVIER: Worsley; Robidoux, Mudié; Desjardins; Lapointe et Murphy; Shaw, Chevallier, Renaud, Seaman, Prindham, Holte, Gratton, Gervais, Conway, Saint-Jean, Pratt.

Première période
1-St-Fr-Xavier, Murphy... 1.28
(Pridham, Renaud)
2-St-François, Lapointe... 6.50
(Gervais)
3-St-François, Pridham... 8.52
(Renaud, Murphy)
4-Valleyfield, Paquette... 10.41
Punition: Mudié.

Deuxième période
5-St-François, Chevalier... 9.03
(Mudié)
6-Valleyfield, Bissailon... 14.05
(Chasle, Franklin)
7-St-François, Murphy... 18.06
(Gervais, Lapointe)
Punition: Mudié.

Troisième période
8-Valleyfield, Campeau... 7.41
(Lavoie)
9-Valleyfield, Joannette... 9.52
(Campeau)
10-Valleyfield, Campeau... 10.48
Pun: Shaw 2, Conway et Bissailon.

DEUXIÈME PARTIE
NATIONAL — Buts: Desforges; défenses: J.-P. Jeanneau, McCabe; centre: Desjardins; avants: Trudel, Dolbec; subs: Marchand, Bumbacco, Racette, Quesnel, Bourgie, Pélipin, Caduc, Geoffrion, Racette, Jacques, L. Jeanneau.

LEAFS — Buts: Lecuyer; défenses: Labelle, Langill; centre: Bellemare; avants: Lapointe, St-Pierre; subs: Casavant, Sheppard, Dutton, Davis, Seaman, Blaylock, Gouldson.

Première période
1-National, Desaulniers... 0.05
(Langill)
2-Leafs, Langill... 5.41
(Blaylock, Casavant)
3-National, Geoffrion... 7.23
(Jacques)
4-National, Trudel... 18.45
(Dolbec, Desaulniers)
Punitions: Marchand, Bumbacco.

Deuxième période
5-National, Trudel... 11.00
(Dolbec)
Punitions: Geoffrion (majeure), Langill (majeure), Racette.

Troisième période
6-Leafs, Casavant... 2.06
(Langill)
7-Leafs, Blaylock... 3.14
(Casavant, Davis)
8-National, Geoffrion... 13.39
(Quesnel)
9-National, Quesnel... 15.25
(Geoffrion, Marchand)

Les résultats du hockey

Les résultats du hockey

Les résultats du hockey

Les résultats du hockey

UNE VICTOIRE TRES CONTESTEE POUR QUEBEC

LES AS DE PUNCH IMACH ONT REUSSI A VAINCRE LES ROVERS DE NEW-YORK PAR 4 A 3. HIER, APRES UNE MANCHE SUPPLEMENTAIRE DANS LA VIEILLE CAPITALE

Québec, 10. — Les As de Québec ont mis fin à leur série de défaites en triomphant des Rovers de New-York par 4 à 3 après une période supplémentaire dans une partie de la ligue senior du Québec. Les Rovers en étaient à leur 35e défaite de la saison.

Scholes a réussi le but décisif pour les Québécois. Tremblay, Frazell et Wylie furent les autres compteurs tandis que Kavanagh, R. Manson et Staley ont compté pour les Rovers.

Lorne Worsley a brillé dans la joute du club de la métropole américaine. Worsley remplaçait Hal Gordon, qui est blessé.

ROVERS. — Buts: Worsley; défenses: Kotanen et Gustavson; centre: Lowe; avants: B. Manson et Delory. Subs.: Holmes, Flynn, Kavanagh, R. Manson, McLellan, Staley, Côté, Russell, McKay.

QUEBEC. — Buts: Marois; défenses: Zeidel et McBride; centre: Wylie; avants: Tremblay et Imach. Subs.: Blute, Frazell, Planche, Raglan, Scholes, Marshall, Smith, Jamieson.

Arbitres: Len Corriveau, Léo Murray.

Première période
1-Québec, Wylie... 3.32
(Imach, Tremblay)
Punitions: Holmes, Zeidel.

Deuxième période
2-Québec, Tremblay... 8.33
(Imach, Raglan)
3-New-York, Staley... 11.13
4-New-York, Kavanagh... 17.02
(Manson, Staley)
Punitions: Gustavson 2, Marshall, Raglan, Staley, Frazell, McKay.

Troisième période
5-Québec, Frazell... 3.38
(Marshall, Raglan)
6-New-York, R. Manson... 5.34
(Staley, Kavanagh)
Punitions: Flynn, R. Manson, Smith, majeure; McKay, majeure.

Période supplémentaire
7-Québec, Scholes... 5.40
(Marshall, Zeidel)
Punition: McLellan.

LE CLASSEMENT DES EQUIPES

LIGUE NATIONALE

LIGUE AMERICAINE (Division Est)

LIGUE SENIOR

LIGUE JUNIOR

LIGUE AMERICAINE

LIGUE SENIOR

LIGUE SENIOR (Est du Canada)

LIGUE JUNIOR

LIGUE AMERICAINE

LIGUE SENIOR

LIGUE SENIOR

LIGUE SENIOR

LIGUE SENIOR

LIGUE SENIOR

LIGUE SENIOR

LIGUE SENIOR

LIGUE SENIOR

Les Bruins de Boston ont eu raison des Eperviers hier

Les protégés de Dit Clapper ont vaincu le Chicago par 5 à 3 grâce au ralliement exécuté au cours de la deuxième période

Boston, 10. — Dit Clapper, instructeur des Bruins de Boston, célébrait hier son quarante-deuxième anniversaire de naissance et les joueurs du club local présentèrent leur "coach" un magnifique cadeau sous la forme d'une victoire. En effet, les Bostonnais triomphèrent des Eperviers de Chicago par le compte de 5 à 3 pour conserver au club la deuxième position de la Ligue Nationale avec une avance de cinq points sur le Canadien qui occupe le troisième rang dans la course au championnat.

La ligne d'attaque formée de Ronty, Pierson et Smith a pris part à trois des cinq buts des vainqueurs. Ces trois joueurs ont enregistré chacun un but.

Smith, du Boston, Bodnar et Jimmy Conacher, des Eperviers, ont compté au cours de la première période. Les Bruins ont cependant pris une avance de 4 à 2 au cours de la deuxième période quand Ronty, Schmidt et Pierson ont déjoué Henry tout à tour.

Les buts de la troisième période ont été enregistrés par Durnan, du Boston, et Red Hamill, du Chicago.

CHICAGO. — Buts: Henry; défenses: McCaig et Goldham; centre: J. Conacher; avants: Bodnar et Stewart. Subs.: Bentley, Mosienko, R. Conacher, Dickens, Nattrass, Gadsby, Prystai, Brown, Hamill, Guidolin.

BOSTON. — Buts: Brimsek; défenses: Egan et Crawford; centre: Ronty; avants: Pierson et Smith. Subs.: Schmidt, Durnan, Peters, Henderson, Sandford, Warwick, Babando, Harrison.

Arbitre: King Clancy. Juges des lignes: George Hayes et Bill Scherr.

Première période
1-Boston, Smith... 14.37
(Schmidt, Pierson)
2-Chicago, Bodnar... 16.36
(R. Conacher)
3-Chicago, J. Conacher... 18.30
(R. Conacher, Bentley)
Punitions: Pierson, Stewart, Sandford, McCaig, Warwick, et Prystai.

Deuxième période
4-Boston, Ronty... 9.45
(Pierson, Smith)
5-Boston, Schmidt... 14.10
(Egan)
6-Boston, Pierson... 17.18
(Smith)
Aucune punition.

Troisième période
7-Boston, Durnan... 7.56
(Warwick, Crawford)
8-Chicago, Hamill... 17.20
(McCaig, Bodnar)
Punition: McCaig.

CARNAVAL A STE-AGATHE-DES-MONTS

Ste-Agathe, 10. — Le carnaval d'hiver organisé par un comité de citoyens de ce village des Laurentides débute aujourd'hui, pour se poursuivre jusqu'à lundi soir. Les événements sportifs et sociaux de ces fêtes sont inspirés des traditions canadiennes-françaises et vont attirer un grand nombre de touristes étrangers. Le programme est très élaboré. En voici les points saillants. Ce soir: courses en traîneaux, sur une piste illuminée sur la glace du lac des Sablons. Proclamation de l'ouverture du carnaval par le maire Georges Labitron, au "Palais de glace", suivie d'une danse, du bon vieux temps. La journée de samedi comprend des courses de chiens, des courses en skis.

La journée du dimanche débutera par la bénédiction des skis, puis il y aura parade des clubs de raquetteurs, différentes épreuves en ski et joutes de hockey. Le carnaval se terminera lundi soir, par un banquet.

CARTES PROFESSIONNELLES

ASSURANCE

COMPTABLES

HORACE LABRECQUE et FILS LEE

P.-A. GAGNON & CIE

HURTUBISE & RICHARD

W.-F. MERCIER

LUCIEN VIAU

BREVETS D'INVENTION

BREVETS D'INVENTION

MARION & MARION

MANUEL DE L'INVENTEUR

COMPTABLES

Chartré, Samson, Beauvais, Gauthier & Cio

SAUBEGARDE

CARTES D'AFFAIRES

DACTYLOGRAPHES

Réparations, location, ventes de dactylographes, machines à écrire, etc. Assortiment complet de papier carbone et rubans. Accessoires de bureau.

Canada Dactylographe Enr. 44 o., rue St-Jacques, Montréal Tél. HA. 6963 R. T. Armand

Royal — Remington — Underwood — L. C. Smith, Corona, Silencieux, régulier et portable. Protecteurs de chaises, calculateurs et machines à additionner. Vente et service, échange, location, achat.

N. MARTINEAU & FILS 1019, RUE BLEURY (entre Vité et Lagauchetière) BE. 2319

ENCADREURS

Wisintainer & Fils 908, BOULEVARD ST-LAURENT LES ENCADREURS MANUFACTURIERS LANC. 2264

Moulures — Cadres — Miroirs Réparations de cadres et miroirs

REMBOURREURS-MATELASSIERS

BOYER LIMITEE Fabricants des meubles et matelas "BOYER"

Service de réparations. Estimés sur demande 3886 Henri-Julien — PL. 1112

ELECTRICIEN

ENTREPRENEUR-ELECTRICIEN J. K. MALOUF

ENTRETIEN — RÉPARATIONS TU. 1637 6420, 25ème avenue, Rosemont

FLEURISTE

St-Catherine et Guy FI. 2491

Hôtel Mont-Royal PL. 4550

SERRES 4509 Côte-des-Neiges, AT. 1125

IMPRIMEURS-GRAVEURS

L'IMPRIMERIE POPULAIRE Limitée

EDITEUR DU "DEVOIR" ROBERT PERREAULT

LAITERIE

LAITERIE

ROSEMONT

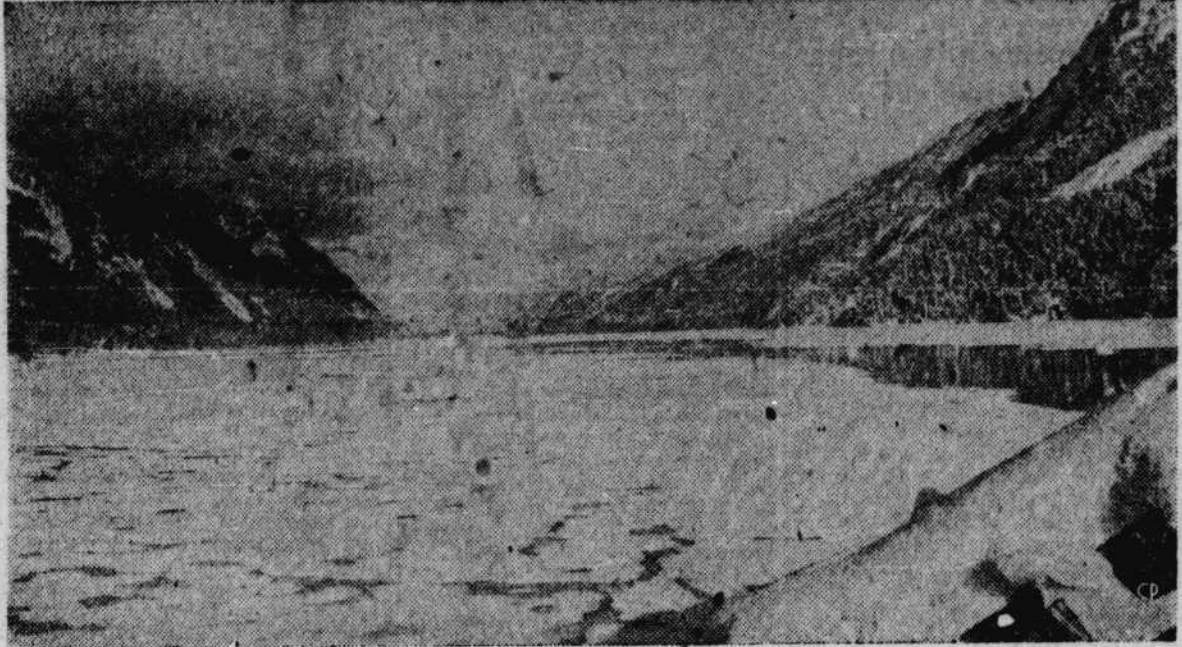
SOUDURE

IDEAL ELECTRIC WELDING REG'D

ENTRETIEN — RÉPARATIONS

Tourisme et voyages

MAJESTE DE NOS PAYSAGES CANADIENS VUS L'HIVER



C'est peut-être l'hiver que l'on peut le plus aisément constater la majesté des paysages canadiens, qu'il s'agisse de ceux que nous offrent les plaines à culture, les plateaux semés de lacs ou les massifs rocheux. En voici un, photographié près de Stewart, en Colombie canadienne, à l'entrée du canal de Portland. — (Photo C.P.)

Films touristiques canadiens pour la télévision américaine

Projets de l'Office du film en 1949 en faveur du tourisme — Une cinémathèque de nos films touristiques fonctionne là-bas depuis septembre dans 34 Etats

"Le nombre de films touristiques canadiens s'est considérablement accru au cours de 1948, grâce à l'étroite coopération du personnel de l'Office national du film et de celui du bureau fédéral du tourisme", déclare le ministre de la reconstruction et des approvisionnements, M. R. H. Winters. Le premier ministre Saint-Laurent lui-même, lors d'une conférence de presse, le 15 novembre dernier, a d'ailleurs exprimé le désir du gouvernement de coordonner le travail de l'Office du film et du bureau du tourisme, et dit qu'en conséquence la direction de ces deux organismes venait d'être confiée à M. Winters.

On se propose notamment d'augmenter au cours de 1949 la production de films qui sont de nature à inciter nos voisins à venir nous visiter en plus grand nombre que jamais. L'année dernière, les techniciens de l'ONF ont réalisé sept documentaires qui seront prochainement distribués et qui traitent du sport, de la pêche, des auberges de la jeunesse, de croisières, de camping, plus un film théâtral de la série *En Avant Canada* sur l'importance de l'industrie du tourisme, II

s'intitule: *Bonjour, voisin...* et sera distribué dans plus de 500 cinémas du pays, juste à temps pour la semaine du tourisme, en avril prochain.

"Notons aussi, déclare M. Winters, que les postes américains de télévision font un usage sans cesse croissant de documentaires canadiens. Nos films sur le tourisme, les sports et la récréation sont en très grande demande. En conséquence, lors de la production de documentaires pour le bureau du tourisme, on tiendra dorénavant compte de leur usage probable sur les réseaux de télévision des Etats-Unis."

Sans compter qu'après avoir servi à la télévision, les films canadiens seront distribués dans les cinémas des Etats-Unis. Mais on a voulu faire plus en instituant une cinémathèque de films touristiques canadiens qui depuis septembre dernier opère dans plus de 62 villes importantes et de 34 Etats de la République voisine. On projette pour 1949 d'y ajouter de nouvelles copies de films réalisés pour le bureau du tourisme, le service des parcs nationaux, ainsi que d'autres produits par des organismes provinciaux. On insiste sans doute sur les sujets touristiques, mais on se propose en même temps de fournir aux cinémathèques le plus grand nombre possible de films sur le Canada qui soient de nature à intéresser les Américains qui veulent nous visiter.

Le programme touristique de cette année aura spécialement trait au sport et divers moyens de se récréer au Canada, tels que la pêche, le golf, le canotage et la chasse en plein bois, muni d'une caméra.

Va sans dire que l'on entend développer le programme de films touristiques en étroite liaison avec les organismes provinciaux et fédéraux tels que l'Office national du film et le bureau canadien du tourisme. Les organismes provinciaux sont d'ailleurs représentés sur le comité du film établi au cours de la conférence fédérale-provinciale tenue en octobre dernier sous la présidence du directeur du bureau du tourisme, M. D. L. Dolan.

HOTEL MONT-TREMBLANT

SKIEURS — A cinq minutes du monte-pente. Chambres confortables. Cuisine canadienne-française. Licence C.L.Q. Danse. Accueil courtois.

Réervations: Raymond Bourgon, Hôtel Mont-Tremblant, Mont-Tremblant, Qué.; tél. 65 sonner 4, ou DO. 7820 et CH. 9659.

VOYAGES

Location pour toutes les lignes maritimes et aériennes. Organisation de voyages à votre convenance, par toute route désirée. Location à l'avance, prix globaux.

40 VOYAGES spéciaux, avec GUIDES EN EUROPE; départ de la mi-avril à la mi-septembre.

VOYAGES A NEW-YORK. Randonnées Cook de 7 jours à la "Ville des Gratte-ciel" à la portée de votre bourse. Demandez les détails.

THOS. COOK & SON, LIMITED
1241, rue Peel — MARquette 9219

SERVEZ-VOUS DES CHEQUES DE VOYAGEURS DE COOK.

Notre balance touristique touche au sommet en 1948

Projet de vacances au Canada des familles américaines l'été prochain

Ottawa, 10 (C.P.) — Selon le rapport du Bureau fédéral de la statistique, les touristes américains ont dépensé au Canada en 1948 plus qu'en aucune autre année précédente. Notre balance touristique favorable s'est aussi accrue du fait que les touristes canadiens ont dépensé aux Etats-Unis nettement moins que durant les plus récentes années. Un relevé préliminaire montre que nos visiteurs d'entre-45 ont laissé à notre crédit une somme de \$270,000,000, soit un gain net de \$241,000,000 de 1947, qui avaient déjà marqué un sommet. Par contre nos déboursés là-bas ont diminué de \$130,000,000, soit un gain net de \$158,000,000 en 1947 et de \$152,000,000 en 1948, par suite des restrictions imposées par Ottawa en novembre 1947 sur nos achats à l'étranger sur les sommes que nous pouvons faire sortir du pays. Il nous reste donc un profit net de \$158,000,000, qui renforcé d'autant nos réserves de dollars américains. C'est seulement en 1946 et 1947 que les dépenses des touristes américains chez nous ont dépassé les deux cents millions de dollars, soit \$216,000,000 la première de ces deux années et \$241,000,000 la seconde. De même, ce n'est qu'à une époque déjà lointaine, c'est-à-dire en 1929 et 1930 que notre balance touristique favorable avait dépassé les deux cents millions de dollars. Le chiffre de l'an dernier représente le double de la balance moyenne pour les 23 dernières années, soit \$78,000,000. En 1946 et 1947 ces balances avaient été de \$86,000,000 et de \$90,000,000 respectivement.

Bien que quelques-uns de nos visiteurs soient venus ici pour de tout autres motifs qu'un but de distraction, le plus grand nombre de beaucoup ne cherchaient chez nous qu'un relâchement. La revue du Bureau de la statistique classe l'industrie touristique canadienne comme notre principale source de dollars américains après l'exportation de notre papier-journal.

La revue note encore, qu'en

plus d'aider l'Américain à mieux nous connaître et mieux comprendre nos problèmes actuels, le tourisme a procuré des revenus importants à des régions qui ne pouvaient guère en attendre d'autres. Les sommes ainsi obtenues ont aidé, à son avis, à accroître le niveau moyen de vie en notre pays.

Une enquête menée par l'American Magazine révèle que 42 pour cent des familles de ses lecteurs entendent visiter le Canada durant les cinq prochaines années. Cette enquête a porté sur 2,245,000 familles appartenant pour la plupart à une classe aux revenus moyens. Elle nous apprend encore que la majorité de ses membres entendent faire de notre pays le site de leurs vacances de 1949. Au moment où elles furent questionnées, 70 pour cent de ces familles avaient déjà décidé de prendre des vacances cette année; et, sur ce nombre, 59 pour cent entendaient les prendre loin de leur ville de résidence. De ce dernier groupe, 15 pour cent songeaient à un voyage à l'étranger, dont 9 pour cent au Canada, en regard de la Mexique et d'un pour cent pour l'Alaska, l'Europe, l'Amérique du Sud et l'Amérique Centrale. Les familles qui projettent un voyage en dehors des Etats-Unis considèrent probablement 1,671 milles, soit 278 de plus que la moyenne de 1948; et leurs dépenses seront de \$325 comparativement à \$254 en 1948.

De ces visiteurs, 7 pour cent viendront des Etats de la Nouvelle-Angleterre, 24 pour cent des Etats du Sud-Est, 24 pour cent de la côte américaine de l'Atlantique, 8 pour cent des Etats de la partie sud de cette même côte, 31 pour cent des Etats du nord-est central, 9 pour cent des Etats du nord-ouest central, 3 pour cent de ceux du sud-est central, 2 pour cent des Etats des Montagnes Rocheuses et 13 pour cent des Etats riverains du Pacifique.

Au tournoi de ski de North Hatley

Les skieurs du Nouveau-Brunswick ont décroché les premières positions

Les skieurs de l'Université du Nouveau-Brunswick ont pris les premières et deuxième positions dans les concours de descente, des championnats intermédiaires de l'Union Intercollegiale de ski du Canada qui a eu lieu en fin de semaine, à North Hatley.

Neuf universités ont des équipes de quatre hommes en lice.

Rae Grinnell descendit la côte en 42.44 secondes lors du premier essai et puis réussit l'exploit en 41.5 secondes dans la seconde pour un temps total de 83.9 secondes. Son coéquipier Bill Murray avec des descentes de 42.5 et 42.9 secondes fut deuxième.

Raymond "Skidou" Houle, de l'Université Laval de Québec a fini sixième mais fut disqualifié pour avoir pratiqué avant la course.

Le seul moyen de rendre le tourisme aérien plus populaire en notre pays

Remplacer les tournois de pure acrobatie par des démonstrations de science pratique du vol — Mal qui frappe aussi les entreprises de transport aérien

La nécessité de préparer un numéro spécial sur les avantages du ski dans la région des Cantons de l'Est nous a forcés de remettre à plus tard des commentaires sur diverses informations que nous avions reçues peu avant. Comme ces informations n'ont pas perdu toute leur actualité, loin de là, nous croyons encore possible de les discuter ici avec vous.

Assez récemment par exemple l'association des clubs canadiens d'aviation tenait à Ottawa un congrès au cours duquel on n'a pas hésité à formuler quelques dures vérités. Les gérants-instructeurs des 37 clubs-membres ont présenté en commun et fait adopter une motion proposant que les tournois aériens de l'avenir visent plus à intéresser le public à l'aviation d'une manière durable qu'à l'éblouir.

Le gérant du club de Brandon, Manitoba, E. R. McGill, s'était fait le meneur de l'attaque et a carrément demandé que l'on s'oppose désormais aux tournois aériens professionnels des Etats-Unis qui ne servent au fond qu'à effrayer les spectateurs.

Nos clubs d'abord encouragés ces tournées — c'était avant la dernière guerre mondiale — dans l'espoir d'attirer plus de spectateurs aux tournois et de mieux subvenir à leurs dépenses par la perception de droits d'entrée sur le terrain et par les brèves envolées offertes à bas prix aux amateurs les plus vaillants. Mais on s'est aperçu qu'à la longue nos clubs refaillaient moins de profits que d'ennuis de spectacles de ce genre.

Comme l'a déclaré M. McGill lui-même: "J'aime fort assister à une représentation de cirque et je m'y amuse sans restriction chaque fois; mais ce n'est pas une raison parce que j'y vais pour que, sitôt de retour à la maison, je me mette à pratiquer moi aussi la marche sur la corde raide, par exemple." Nous croyons bien que voilà la critique la plus au point sous une forme amusante que l'on ait adressée aux tournois aériens de l'ancien genre.

Pour leur part, les fonctionnaires du ministère des Transports qui assistaient au congrès des Flying Clubs se sont officiellement tenus à l'écart de la discussion; mais ils ont exprimé privément leur appui pour les arguments invoqués.

"Chaque fois, a déclaré le contrôleur fédéral de l'aviation ci-

ville, M. A. D. McLean, qu'il se produit par imprudence un accident aérien, le sport de l'aviation privée en subit un effet de recul dans sa propagande." M. McLean désirerait, comme l'a demandé Ernest McFarland, directeur de l'association pour la zone de l'Alberta, que l'on invite plutôt en notre pays des groupes tels que les "Flying Farmers" américains.

En conséquence, le congrès a chargé divers comités de s'enquérir des meilleures méthodes pour un entraînement amélioré au vol, pour la rédaction de manuels mieux appropriés aux besoins de nos élèves pilotes et pour une plus parfaite organisation dans la transmission des nouvelles sur les accidents aériens. L'association constituera un dépôt central d'instructeurs

où chaque club-membre pourra venir puiser.

Nous savons bien que les clubs d'aviation privée sont encore peu nombreux dans le Québec et que, par conséquent, il paraît à première vue peu approprié de discourir longuement sur un tel sujet; mais peut-être précéderait-il le manque de popularité ici est-il dû aux raisons alléguées lors du congrès:

Pour dire le vrai, le Canadien français est prudent de nature, comme son ancêtre normand. Il se méfie bien de la gloire qu'il y aurait à tenter des exploits périlleux. Mais on ne l'attirera jamais vers ce domaine nouveau du tourisme si précisément on s'obstine à lui présenter des tournois aériens qui visent plutôt à la démonstration acrobatique qu'à la preuve que

l'aviation peut devenir une activité de tous les jours en notre pays comme ailleurs.

Les compagnies elles-mêmes de transport aérien souffrent au fond du même discrédit dû à des acrobates aériens trop aventureux qui effraient les spectateurs de tournoi au lieu de les attirer. Mais l'emploi de ce mode de transport est pourtant une nécessité en maintes régions d'une province aussi étendue que la nôtre, où il ne peut être question de construire, du moins des maintenant, de nouvelles voies ferrées où le développement routier tardera lui-même forcément beaucoup, quel que soit l'intérêt du gouvernement de Québec pour sa voirie. Il est donc à souhaiter que ces belles résolutions du Congrès des Flying Clubs soient promptement et religieusement suivies.

Adrien ROBITAILLE.



Depuis sept hivers, Mme Stanley Robinson, de Riverside, Ontario, lance du grain aux canards sauvages qui viennent se poser sur les eaux de cette partie de la Petite-Rivière, près du lac St-Clair; et depuis sept hivers aussi plus de 300 oiseaux ne manquent pas d'accourir tous les jours à la même heure de l'après-midi pour recevoir leur provende. (Photo C.P.)

Le club Elan à Jasper en Québec

Le concours annuel du club se tiendra dimanche — Trophées

Marcel Le Ny, président du club de ski Elan, annonce que le grand concours annuel du club aura lieu à Jasper-en-Québec, près de St-Donat, dimanche le 13 février à 1 h. p.m.

Le concours, une descente et slalom combinés, sur le mont Sunset, sera sous la direction de Jean-Paul Noël, qui s'occupe du classement des compétiteurs, et de Lucien Lachapelle et Gerald Rochon, préposés aux chronomètres.

Plusieurs trophées et coupes seront en jeu, entre autres, la coupe Gerry Rochon, décernée au meilleur coureur de la classe A, le trophée Café St-Jacques au gagnant de la classe B, et la coupe Desautels, décernée au meilleur temps réussi dans la classe C. Un Médaille, offert par Lucien Lachapelle, sera présentée à la meilleure compétitrice parmi les dames.

L'île Ste-Croix deviendrait un sanctuaire national américain

Le lieu de la première tentative de colonisation de Champlain et De Monts en Acadie est déjà classé comme site historique chez nos voisins

St-Stephen, N.B., 10 (C.P.) — Tous les Canadiens-Français suivront sans doute avec intérêt, comme les résidents de St-Stephen, au Nouveau-Brunswick, le fait que la campagne menée aux Etats-Unis pour faire déclarer sanctuaire national américain l'île voisine de Ste-Croix, qui fut le premier site de peuplement dans l'Acadie d'autrefois. C'est le sénateur Owen Brewster, du Maine, qui s'est chargé de présenter au Congrès de Washington le bill consacrant cette île comme sanctuaire national. On sait que le service national des parcs américains l'a déjà désignée comme site historique. Les propriétaires actuels de l'île, M. et Mme Barrett Parker et M. Charles Bernard, ont fait savoir il y a quelques temps qu'ils sont prêts à céder l'île au gouvernement américain. En cas d'adoption du bill Brewster, on peut escompter que le premier travail qui aura lieu en cet endroit sera un de fouilles archéologiques. On cherchera aussi à reconstruire les habitations et fortifications érigées par le sieur de Monts, en s'aidant des cartes détaillées laissées par Samuel de Champlain, alors son compagnon d'aventure.

D'une étendue de sept acres, l'île est située près de la rive américaine de la rivière Ste-Croix, qui fait à cet endroit frontière entre le Maine et le Nouveau-Brunswick. C'est De Monts qui lui donna son nom, parce que, comme l'explique l'historien Marc Lescarbot, qui le suivait, la rivière et ses affluents dessinent une sorte de croix près de l'île. Elle a déjà porté aussi le nom d'île Dohet et d'île des Os; c'était alors à la fin du 18ième siècle et l'érosion naturelle y avait mis à jour quelques squelettes dans le cimetière. L'île Ste-Croix fut en effet un cimetière pour ses premiers habitants. Arrivés là le 20 juin 1604, avec 79 hommes, De Monts et Champlain en perdirent 35 durant l'hiver suivant, à cause du scorbut. Dès le printemps, leur décision finale était prise d'abandonner l'île à tout jamais quant aux fins de colonisation et le 18 juin 1605 l'expédition s'éloignait pour aller fonder Port-Royal, en Nouvelle-Ecosse, sur l'autre rive de la Baie de Fundy. L'île ne comporte plus maintenant, qu'un phare et le logis nécessaire à son gardien.

L'équipe de ski de Québec

Elle participera à de nombreux concours

Québec, 10. — Au cours de l'une des importantes réunions que tient depuis son existence la Société pour l'Avancement du ski à Québec, cette dernière a accompli un autre pas de géant dans la formation définitive de notre nouvelle équipe de ski ainsi que dans l'orientation de cette dernière.

Les 11, 12 et 13 février notre équipe s'en va à Ottawa pour les championnats des quatre épreuves. Il y aura les sauteurs Henri Picard, Laurent Bernier, Gaston Angers, Geo. Labrecque et Georges Dubuc. Puis les artistes de

la descente et du slalom Andre Bertrand, Jean Laframboise, Raymond Houle ou Jacques Guilot ainsi que Clement Monaghan.

Les 19 et 20 février viendront les concours de sauts et de la course de fond à Fort William, Ont. Puis ce sera Franconia, N.H., les 19 et 20 avec un slalom géant. Ensuite le fameux concours de la descente et du slalom à Laconia; le Kandahar les 5 et 6 mars; la descente et le slalom pour le championnat de l'Est américain à Cramor Mountain les 12 et 13 mars.

LA SERIE "CONSERVATION" CARLING'S



Le renard est l'un des plus fidèles alliés de l'agriculteur dans la lutte aux mulots et aux autres nuisibles; il aide à maintenir la nature en équilibre et mérite protection. N'oubliez pas qu'une nature équilibrée est une nature primitive.

Nature Primitive — à VOUS D'EN JOUIR — à VOUS DE LA PROTÉGER

CARLING'S
THE CARLING BREWERIES LIMITED
WATERLOO, ONTARIO

© 1948 CARLING

L'urbanisme, source de santé, de sécurité, de beauté

M. René Chaloult réclame la création d'une commission provinciale d'urbanisme

Discours du proposeur et de MM. Marler, Boudreau, Matte et Duplessis — L'urbanisme et son sens véritable — La sécurité, le bien-être, le visage historique de Québec — L'urbanisme sur un plan municipal, dit M. Marler — Ce que fera le gouvernement

QUEBEC DOIT FAIRE HONNEUR A SON TITRE DE CAPITALE

(Par Pierre LAPORTE)

Québec, 10. — Le député indépendant de Québec-Comté, M. René Chaloult, a prononcé, hier après-midi, à l'Assemblée législative, un vibrant plaidoyer en faveur de la création d'une commission provinciale ou régionale d'urbanisme afin de dresser pour toute la province, et en particulier pour la région de Québec, un plan général d'aménagement. M. Chaloult a donné toutes les raisons motivant la création de cette commission et il a appuyé fortement sur l'aspect historique et l'aspect français de notre province.

Le chef de l'opposition, M. Marler, tout en abordant dans le sens des paroles de M. Chaloult, a appuyé sur l'importance de "dresser un plan directeur".

Le premier ministre a félicité M. Chaloult en disant que "le député du comté de Québec, par sa motion, a apporté sa contribution à ce réveil national dont nous avons tant besoin".

MM. François Boudreau et Jos. Matte ont aussi participé au débat.

M. Chaloult

J'ai étudié dans cette Chambre, déclare d'abord le député, des parties fragmentaires de cette importante et urgente question: l'urbanisme. J'ai parlé d'embellissement, j'ai parlé du caractère français et du caractère historique de Québec. Je voudrais aujourd'hui faire une revue du problème dans son ensemble.

Qu'est-ce que l'urbanisme? On pense généralement qu'il consiste dans l'embellissement d'une ville, dans la réglementation de la circulation, dans l'interdiction du bruit. Ce sont des éléments qui participent de l'urbanisme, mais qui ne constituent pas une définition. L'urbanisme, c'est essentiellement "un aménagement des agglomérations urbaines". Il consiste dans la coordination de tout ce qui intéresse une ville.

Comment parvenir à l'urbanisme? Par un plan d'ensemble, répond le député du comté de Québec.

M. Chaloult explique ensuite que ce problème se divise en trois sections générales: 1. la sécurité; 2. le bien-être des citoyens; 3. plus spécialement pour la ville de Québec, son caractère historique et français.

La sécurité

Un des buts de l'urbanisme, c'est d'éviter les pertes de vies, les blessures, de procurer la sécurité au point de vue hygiène à la population d'une ville.

L'urbanisme va à éviter les embouteillages, car des artères trop congestionnées sont causes d'accidents.

L'urbanisme va à ce que les immeubles d'une ville soient disposés là où ils doivent être, et non pas au hasard.

L'urbanisme protège la santé des enfants, en évitant qu'ils ne jouent dans la rue, où il arrive tant d'accidents, souvent mortels, et d'où proviennent une si grande quantité d'actions en dommages.

M. Chaloult dit ensuite que dans un pays évolué, où l'on a le souci de l'urbanisme, il ne devrait pas y avoir de traversées à niveau, qui sont une cause de véritables hécatombes.

Il a ensuite parlé de la fumée dans les villes, des "poussières" de silice et d'amiant qui mettent en danger la santé des citoyens de certaines municipalités. Il a aussi dit un mot du bruit, des sirènes des trains et il a terminé cette première partie de son exposé en affirmant qu'il devrait y avoir des quartiers résidentiels dans chaque ville, aménagés de manière à ce que les citoyens y soient en sécurité et à l'abri de la fumée et du bruit.

Le bien-être

La conception véritable de l'urbanisme, dit l'orateur en attaquant son deuxième point est une conception sociale. Nous avons chez nous de grosses familles et nous avons raison d'y tenir, car elles sont la cause de notre survie. L'urbanisme peut procurer le bien-être à ces familles et il le fait en préconisant la démolition des taudis, qui sont des autres d'immoralité et de maladies, où il n'y a pas d'hygiène, pas d'air, pas d'espace. Les maladies que nous avons tant de peine à combattre y trouvent un foyer très propice d'expansion.

La tuberculose est encore beaucoup trop fréquente chez nous et c'est le taudis qui se charge trop souvent de la propager. La criminalité juvénile est alarmante et il est indiscutable qu'elle est due pour une partie à la promiscuité dangereuse au point de vue moral, qui est le lot des familles entassées dans des maisons trop petites.

Un des rôles essentiels de l'urbanisme, c'est de procurer le bien-être à la population et de voir à la démolition progressive des taudis.

Dans des quartiers où il y a de la lumière, de l'espace, de l'air, du terrain, des fleurs, des arbres, notre famille canadienne-française sera mieux en mesure de se préparer à son rôle en terre d'Amérique.

M. Chaloult dit ensuite qu'il a visité Arvida et Baie Comeau. J'y ai constaté les méfaits des villes fermées, dit-il, mais je ne peux pas ne pas reconnaître que ces villes ont été bâties suivant un plan d'urbanisme rigoureux, que l'hygiène y est très avancée, que les ouvriers habitent des maisons coquettes, construites sur des terrains assez grands pour qu'ils soient agréables. Je reste violemment opposé aux villes fermées, dit M. Chaloult, et j'aurai l'occasion d'y revenir plus explicitement, mais je dois admettre que l'on n'y trouve pas que des choses mauvaises.

M. Chaloult a réclame l'aménagement de terrains de jeux pour les enfants et il a ajouté que l'urbanisme favorise l'embellissement des parcs, afin que les vieillards puissent s'y reposer et l'ouvrier s'y délasser après son travail. Il a dit un mot du parc des Champs de batailles, de Québec, "le plus beau parc au monde", dont l'aspect est actuellement gâté par des huttes disgracieuses, de véritables taudis, qui ont été construites pour des fins de guerre, mais qui n'ont plus leur raison d'être. Si nous avions une commission d'urbanisme dotée de pouvoirs suffisants, dit-il, elle pourrait nous débarrasser de ces disgrâces.

L'urbanisme, dit-il ensuite, s'occupe de planter des arbres, des fleurs et aussi de les protéger contre ces vandales qui les détruisent, qui n'hésitent pas à détruire en quelques minutes le travail de plusieurs années de croissance et d'entretien.

On plante des arbres au hasard et on s'ingénie à ne planter que des peupliers, un arbre laid qui détériore les égouts et les fondements et qui meurt jeune, souvent détruit par nos hivers canadiens. On devrait plutôt planter des marronniers, un arbre décoratif et résistant, et aussi des érables, notre arbre national, et des ormes.

Esthétique et urbanisme

C'est l'esthétique qui conserve le bien-être d'une population, dit M. Chaloult. On est porté à contester son importance, mais l'estime que la protection de la vue est aussi importante que la protection de l'ouïe ou de l'odorat. On passe des règlements pour défendre le bruit ou défendre de répandre dans une ville des odeurs désagréables; pourquoi ne ferions-nous pas disparaître les laideurs qui nous entourent?

Que de laideurs dans nos villes, que de laideurs le long de nos routes. Il y a des monuments qui sont horribles et que nous devrions faire sauter à la dynamite, pour faire oeuvre de salubrité publique.

M. Chaloult a terminé ce deuxième point en disant que nous avons construit nos maisons sans plan. On devrait, dit-il, imposer un style uniforme dans un quartier donné, ou au moins une harmonie de styles.

Aspect historique

"Ce qui fait la valeur de Québec, continue M. Chaloult, c'est son caractère historique et son caractère français. Qu'est-ce qui attire les étrangers et les touristes dans cette vieille ville, si ce n'est ce double aspect dont on leur a parlé. Or, nous sommes en pleine période de détérioration et de destruction. On détruit chaque jour de vieilles maisons canadiennes qui faisaient jadis la richesse et la renommée de Québec et de sa région. Il n'y a pas longtemps on a démolit un pavillon du XVIIe siècle, un véritable joyau, pour construire à sa place un magasin quelconque, de style de boîte à savon ou boîte d'allumette.

"Mais c'est l'âme de notre vieille capitale que l'on détruit ainsi. Et rien ne semble vouloir mettre un frein à ce pillage de monuments historiques. L'ancien palais de Justice, on ne l'a pas démolit, mais on l'a enduit d'un produit qui le rend méconnaissable. On a aussi démolit un vieux couvent; les religieux voulaient faire neuf. C'était bien leur droit, mais pourquoi ne pas avoir gardé ce vieux joyau et construit à côté. Ce n'est pas par mauvaise foi que l'on agit ainsi, mais par ignorance, par insouciance. Et ce n'est pas seulement à Québec que l'on se livre à ce vandalisme. A l'île-d'Or-

M. René Chaloult réclame la création d'une commission provinciale d'urbanisme

Discours du proposeur et de MM. Marler, Boudreau, Matte et Duplessis — L'urbanisme et son sens véritable — La sécurité, le bien-être, le visage historique de Québec — L'urbanisme sur un plan municipal, dit M. Marler — Ce que fera le gouvernement

QUEBEC DOIT FAIRE HONNEUR A SON TITRE DE CAPITALE

(Par Pierre LAPORTE)

léans, à l'île-aux-Coudres. Combien de vieilles églises ne sont pas protégées contre les dangers d'incendie.

Nos richesses

"Si nous avions une commission d'urbanisme avec un budget qui lui permettrait de placer dans tous nos vieux monuments des gicleurs automatiques pour les soustraire aux dangers de feu. Ça se fait ailleurs. Et nos vieux moulins qui étaient la gloire de tant de nos campagnes, combien en reste-t-il. Il n'y a pas longtemps, nous avions à Québec des boiseries inestimables. Un riche américain est venu et, après quelque résistance si l'on veut, les a achetées. Aujourd'hui, elles sont, je crois, la propriété de la ligne Canada Steamship. Un beau jour elles s'en iront aux États-Unis, où dans un coin quelconque on reconstituera un vieux Québec.

"Des gens civilisés ne devraient pas ainsi laisser dilapider leurs monuments historiques. Il faudrait reconstituer ce que l'on peut, mais surtout s'arrêter de détruire. Les forges du St-Maurice dans la région du premier ministre devraient être reconstituées. On devrait reconstituer aussi la demeure de Madeleine de Vercheres à Ste-Anne de la Pêraie.

On a fait parfois une drôle de réputation à Madeleine de Vercheres. Je n'ai pas envie d'en faire une pucelle d'Orléans ou une sainte, mais c'est tout de même une héroïne nationale".

M. Chaloult parle ensuite du manoir de Lucerne-en-Québec où l'on ne retrouve presque plus rien de la maison de Papineau dont on a complètement défiguré le caractère. "Au premier étage, dit-il, on a même installé une salle de danse. Et je vous assure qu'il faut montrer patte blanche aux cerbères qui gardent l'entrée du parc.

"Mais, est-ce que tout ce qui rappelle notre histoire ne devrait pas être entre les mains du gouvernement. Il devrait exister une commission de classification des monuments historiques. De telles commissions, des existions d'urbanisme il en existe ailleurs.

Les Américains savent protéger leurs richesses et souvenirs historiques".

Aspect français

"Le deuxième caractère qui devrait différencier Québec des autres villes américaines, c'est son aspect français. Or quand les touristes arrivent ici, que voient-ils partout: "Rooms" et des inscriptions anglaises à tous les coins de rues.

Ils attendent à trouver quelque chose de différent et ils se trouvent en présence de ce qu'ils ont chez eux. Au moins au Château Frontenac, le Pacifique Canadien a compris l'importance du français, puisque partout ses

inscriptions sont bilingues; et je remarque que les touristes américains éprouvent un véritable plaisir à essayer de traduire les inscriptions sans l'aide du texte anglais. Nous avons des noms de rues dédiés à des héros anglais; voulez-vous me dire pourquoi Québec n'honore pas plutôt ses propres héros? Des avenues Churchill ou des avenues Roosevelt, qu'il y en ait des centaines en Angleterre et aux États-Unis, mais pas à Québec."

M. Chaloult a dénoncé ensuite les annuaires de téléphone de Québec et de Montréal dont la rédaction et la présentation sont des insultes à la langue française. Il a parlé des menus des restaurants de Québec et de Montréal, trop souvent rédigés en anglais: "A Montréal, des hôtels appartenant à des Canadiens français n'offrent à leurs clients que des menus anglais. Combien de grands restaurants londoniens n'ont que des menus français. Tous les gens cultivés dans le monde comprennent le français. En agissant comme on le fait, avec notre français bâtarde des annuaires de téléphone, on accablait la légende du patois."

Il nous appartient à nous, dit M. Chaloult, de réparer cette erreur en redonnant à Spencer

"Spencer Wood"

Et "Spencer Wood". Parlons-en donc. Qu'est-ce que cela, "Spencer Wood"?

En 1649 le domaine, dit M. Chaloult, appartenait à Louis D'Ailleboust, sieur de Coulange et d'Argenteau, qui lui donna le nom de "La Châtellerie de Coulange". Le sieur de Coulange fut un homme de valeur qui laissa sa marque et qui mérita de vivre dans notre mémoire. En 1811, un M. Michel Percival est devenu propriétaire de la Châtellerie de Coulange. Il avait un oncle qui s'appelait Spencer Percival et qui fut premier ministre d'Angleterre, en plus d'être le protecteur de Michael Percival. Ce dernier, pour honorer la mémoire de son oncle et protecteur, donna le nom de Spencer Wood à la Châtellerie de Coulange. Voilà donc en résumé l'origine du nom de Spencer Wood.

Il nous appartient à nous, dit M. Chaloult, de réparer cette erreur en redonnant à Spencer

Wood le nom de Bois de Coulange. Je crois que le lieutenant-gouverneur n'y verra aucune objection et je crois que le gouvernement, qui a fait preuve de courage dans le passé, saura se rendre à cette suggestion à l'occasion du 300e anniversaire de l'achat de cette propriété par D'Ailleboust. Il comblera ainsi le vœu de la Société historique de Québec.

Le tourisme

M. Chaloult parle du tourisme, l'une des principales industries de chez nous, l'une des plus payantes. Elle le restera en autant qu'on maintiendra, développera et intensifiera le caractère original et particulier de la province de Québec.

La nation

Le député de Québec en arrive ensuite au sujet même de sa motion. Après avoir rappelé la tenue d'une assemblée sur l'urbanisme, à laquelle assistait le maire de Québec et les maires et députés de la région de Québec, M. Chaloult lit la conclusion d'un rapport déjà soumis au gouvernement, à la suite de cette réunion pour réclamer la préparation d'un plan d'aménagement pour Québec et le district et la création d'un organisme provincial et d'un organisme régional. Le premier ministre s'est montré sympathique au projet, dit-il.

M. Chaloult affirme que la province de Québec est la seule à ne pas posséder de loi sur l'urbanisme. Tout ce qui a été fait jusqu'ici dans ce domaine a été insuffisant, les organismes existants n'ont pas assez de pouvoirs et manquent d'argent.

Il réclame donc la création d'un organisme régional pour Québec et le district et des organismes locaux, pour les villes comme Montréal et Trois-Rivières.

L'organisme provincial

L'organisme provincial aurait pour but de tout coordonner. Il planifierait au-dessus des autres organismes régionaux ou locaux, auxquels il donnerait des directives. Il aurait aussi pour but, à l'occasion, de traiter avec le gouvernement fédéral pour voir à sauvegarder nos droits et pour profiter des avantages qu'on pourrait retirer du plan d'urbanisme fédéral, comme dans le cas de Hull, par exemple.

L'organisme régional

L'organisme régional engloberait Québec et les municipalités environnantes ou si l'on veut le "grand Québec". Sa tâche serait

de prévoir, car il est temps de cesser d'improviser comme on l'a toujours fait dans le passé.

Devoirs envers Québec

M. Chaloult rappelle que toute la province a des devoirs envers la ville de Québec, capitale provinciale et capitale de l'Amérique française, centre de tourisme, de commerce, d'industrie et ville historique.

Nous nous devons tous de faire de Québec une capitale digne de nos aspirations et de notre héritage.

En conclusion, M. Chaloult déclare que pour réussir, l'organisme provincial, comme l'organisme régional ou local, ont besoin de pouvoirs étendus, d'un budget suffisant et de compétences. Il faudra mettre à la tête de cet organisme provincial des hommes de valeur, des architectes d'une grande culture générale, des ingénieurs, etc.

On pourrait nommer un ingénieur canadien-français de grande réputation et de grande compétence et lui adjoindre comme conseil un expert comme Jacques Greber. "Je suis sûr, dit M. Chaloult, que M. Greber collaborerait au plan d'urbanisme de Québec avec enthousiasme."

Le député de Québec, M. Chaloult, propose donc sa motion avec l'appui du député de Saint-Sauveur, M. Francis Boudreau.

M. Marler

Le chef de l'opposition veut faire quelques remarques avant l'adoption de la motion Chaloult. Il souligne d'abord l'importance de l'urbanisme. Dans le passé, dit-il, on a progressé au hasard dans ce domaine. Pour lui, l'important est de dresser un plan directeur. Ce plan d'ensemble ne doit pas être absolument rigide. Il pourra changer en n'importe quel temps à la faveur des conditions changeantes.

Une autre opinion émise par M. Marler est à l'effet que l'urbanisme doit se faire sur le plan municipal et non provincial.

M. Francis Boudreau

Le député du comté de Saint-Sauveur, qui est excellent orateur, a déclaré ensuite que plusieurs municipalités des environs de Québec ont des plans d'urbanisme et il s'est demandé s'il ne serait pas souhaitable que ces plans soient coordonnés. Tout plan d'urbanisme, dit-il, doit comprendre la ville de Québec et sa banlieue.

Il a déclaré qu'une commission régionale d'urbanisme serait utile si elle avait les pouvoirs nécessaires pour faire préparer par des experts un plan directeur, qui en surveillerait l'exécution et qui aurait à leur disposition l'argent nécessaire à la réalisation du programme.

Il a déclaré que "Québec, capitale de la province, doit être digne de cet honneur."

M. Jos. Matte

M. Matte, de Québec-Est, a proposé la création d'une commission d'urbanisme qui aurait juridiction sur les villes de Montréal, Québec, les Trois-Rivières et Sherbrooke. Une sous-commission s'occuperait plus spécialement du problème de Québec.

M. Duplessis

L'urbanisme est un sujet plutôt abstrait, dit le premier ministre, et c'est grâce à l'éloquence et à l'érudition du député du comté de Québec, M. Chaloult, qu'il a suscité un si vif intérêt. Nous sommes en 1949, dit-il,

et nous faisons face à un problème qui date de plus de 100 ans. Un vieux abus ne doit pas subsister sous prétexte qu'il est vieux, mais il ne faut pas oublier que sa disparition entraînerait des dépenses payées par le peuple.

Nous avions jadis au Canada français des habitudes que nous sommes portés à critiquer aujourd'hui, mais qui s'expliquent facilement par les circonstances passées. Si les rues sont étroites, si nos routes sont tortueuses, c'est parce que nos ancêtres reconnaissaient le besoin de se sentir les côtes.

M. Duplessis a parlé du manque de vision dont on a fait preuve dans les villes. Il a dit un mot des écoles qui n'ont pas de cours de récréation, des ponts trop étroits qui traversent certains de nos cours d'eau et il a dit que l'urbanisme, c'est l'application du bon sens à la construction, à la circulation, à la récréation. Il a ajouté que l'Union nationale fait de l'urbanisme en élargissant le pont de Québec, que les députés ont raison de soulever en Chambre ce problème, mais qu'il importe de songer aux administrations municipales et de tenir compte du point de vue des représentants du peuple.

La création d'une commission provinciale d'urbanisme, dit-il, susciterait des frictions. Il vaut mieux faire comprendre aux nôtres le sens de la solidarité nationale, le sens de la solidarité provinciale, le sens de la responsabilité personnelle. M. Duplessis a rappelé le magnifique exemple d'urbanisme donné par la paroisse Ste-Marguerite des Trois-Rivières. Qu'est-ce que le gouvernement va faire? Nous allons d'abord adopter la motion à l'unanimité. C'est un commencement, un point de départ. Quant à créer une commission dès cette année, je me demande si cela serait opportun, car cela entraînerait des dépenses de plusieurs milliers de dollars.

Le premier ministre dit qu'il faut d'abord avoir un plan directeur qui s'appliquera à toutes les régions de la province; "la situation dans la province, dit-il, varie d'une région à l'autre. En plus de ce plan directeur, il nous faudra choisir les experts et ce ne sera pas chose facile, car ils sont peu nombreux en ce domaine."

M. Duplessis dit ensuite qu'il y avait déjà eu un pas de fait dans cette année, je me demande si cela serait opportun, car cela entraînerait des dépenses de plusieurs milliers de dollars.

Le premier ministre donne ensuite raison à M. Chaloult quand il a déclaré que des trésors inestimables avaient été détruits. "Des trésors considérables ont été vendus pour une chanson; ceux qui les ont vendus ne s'en rendaient pas compte de leurs erreurs; ils furent plutôt victimes d'une manie de plan."

Je suis aussi convaincu de la nécessité de garder notre caractère français; le drapeau que nous avons fait adopter l'an dernier est déjà une preuve de la fidélité à nos origines. Mais il nous faut procéder avec logique. Le gouvernement, je le répète, fera certainement quelque chose."

Le chef du gouvernement a terminé en disant que nous avons des talents naturels qu'il ne nous reste plus qu'à mettre en oeuvre: "Le député du comté de Québec, par sa motion, a apporté sa contribution, à ce réveil national dont nous avons tant besoin".

La Chambre s'est ajournée.

La quête du 20 février pour la Fédération

L'Archevêché nous transmet le communiqué suivant au sujet de la prochaine campagne de la Fédération des Oeuvres de charité canadiennes-françaises.

"La campagne de la Fédération des Oeuvres de charité canadiennes-françaises aura lieu du 13 au 24 février inclusivement. Comme par les années passées, la quête du dimanche, 20 février, est pour la Fédération. L'argent de toutes les quêtes à toutes les messes devra être envoyé intégralement au centre de cette organisation.

(Constitutions Synodales, art. 126.)

Messieurs les curés voudront bien, comme à l'habitude, exhorter les fidèles à donner généreusement pour les pauvres; les besoins sont plus grands que jamais."

Le roi ira en Australie et en Nouvelle-Zélande

Melbourne, 10 (Reuter). — Un quotidien australien, le "Melbourne Herald", publie une dépêche provenant de Londres et suivant laquelle le roi d'Angleterre effectuera un voyage en Australie et en Nouvelle-Zélande. Ce voyage serait toutefois beaucoup plus court qu'il n'avait été originellement prévu.

Cette dépêche ajoute que si le roi Georges se remet de sa maladie, comme il semble le faire actuellement, il pourra peut-être voyager sur le navire de guerre "Vanguard".

Le cas du capitaine Ephraïm Coulombe

On apprend à l'hôtel de ville que le capitaine-détective Ephraïm Coulombe, qui comptera trente-cinq années de services au département de la police municipale, au mois de mars prochain, a été rayé de la liste de paye de la ville, à la suite d'un rapport des médecins de la police établissant qu'il ne pourra jamais reprendre son travail.

Le capitaine Coulombe est entré à la police municipale en 1914. Il a subi un accident, il y a quelque temps, alors qu'il se trouvait en service. Il sera placé sur la liste des pensionnaires de la police d'ici quelque temps.

DUPUIS. Vente de carpettes et balayeuses automatiques

OUVERTS DE 9 h. à 5 h. 30 SAMEDI COMPRIS

CARPETTES — ECHANTILLONS

dans les qualités "AXMINSTER" et "WILTON" . . . vous en voudrez DEUX ou TROIS à ce prix spécial . . . c'est l'article indispensable à l'entrée d'une porte . . . aussi devant un foyer . . . comme descente de lit, etc. DIMENSIONS — environ: 18" x 27".

AXMINSTER. Prix ord. 3.50. SPECIAL — CHACUNE 2.50

WILTON. Prix ord. 4.50. SPECIAL — CHACUNE 3.50

DUPUIS — cinquième (De Montigny)

BALAYEUSES AUTOMATIQUES

Importées d'Angleterre Populaire modèle à rouleau-balai.

Prix original 6.95. SPECIAL — CHACUNE 4.95

La corvée de nettoyer les tapis deviendra un plaisir avec cette BALAYEUSE AUTOMATIQUE MODERNE. Modèle de fabrication solide, tout métal, manche de bois. Voyez-les — demain — à notre rayon des TAPIS et LINOLEUMS — 5e étage.

Pas de commandes postales, s.v.p.

voici des occasions que toute maîtresse de maison avisée appréciera demain . . . en vue du printemps — au 5e étage (De Montigny)

CARPETTES (double face)

tout laine . . . elles seront très décoratives comme descente de lit . . . aussi à placer devant un divan . . . un fauteuil . . . etc. Plusieurs teintes gaies — Dimensions — environ: 30" x 60". Prix ord. 7.95. SPECIAL — CHACUNE 6.95

Dupuis Frères

Notre Exposition des MODES

Printemps-été 1949

aura lieu au théâtre ST-DENIS

les 14, 15, 16, 17 février

3 défilés chaque jour

2 heures — 5 h. 30 — 9 heures

Film à l'affiche

"UN HOMME ET SON PECHE"